

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES
COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2018

POULLAILLON



POULAILLON
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 5 111 119 euros
Siège social : 8 rue du Luxembourg
68310 Wittelsheim
493 311 435 R.C.S. Mulhouse 2007 B 19

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe durant l'exercice clos le 30 septembre 2018, de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice, et d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 30 septembre 2018.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

SOMMAIRE

1. Situation de la société et du groupe au cours de l'exercice écoulé
2. Présentation des comptes sociaux annuels et consolidés
3. Evolution prévisible de la société et du groupe
4. Evènements intervenus sur la période courue de la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date du rapport pour la société et le groupe
5. Activité et résultats de la société, ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle par pôle
6. Activité en matière de recherche et développement pour la société et le groupe
7. Mention de l'existence des succursales
8. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe
9. Prise de participation et prise de contrôle
10. Aliénation d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées
11. Opérations effectuées par la société sur ses propres actions (art. L. 225-211 du code de commerce)
12. Autocontrôle
13. Identité des titulaires de participations significatives (art. L. 233-13 du code de commerce)
14. Participation des salariés au capital de l'entreprise au dernier jour de l'exercice (art. L. 225-102 du code de commerce)
15. Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions
16. Informations fiscales

17. Délai de paiement des clients et fournisseurs (art. L. 441-6-1 du code de commerce)
18. Prêts interentreprises (art. L. 511-6, 3bis al 2 du code monétaire et financier)
19. Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts cadres non dirigeants ou les personnes qui leur sont étroitement liées (état récapitulatif)
20. Information sur les risques de marché
21. Déclaration de performance extra financière applicable
22. Informations sur le gouvernement d'entreprise
23. Conventions règlementées
24. Proposition de nomination d'un nouvel administrateur
25. Mandats des Commissaires aux comptes
26. Projet de texte des résolutions

Tous les chiffres sont exprimés en k€

1. SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

EVOLUTION DES RESULTATS

Au 30 septembre 2018 :

- Le Groupe POULAILLON a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 73 345 k€ en progression de 8,8 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé atteint au 30 septembre 2017 qui s'élevait à 67 437 k€.
- POULAILLON SA, société mère du Groupe, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 949 k€ en progression de 10,1 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé au 30 septembre 2017 qui s'élevait à 3 586 k€.

LES POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 30 septembre 2018 a été plus particulièrement marqué par :

- L'ouverture et la rénovation de points de vente du Groupe animé par la filiale AU MOULIN POULAILLON, portant le nombre de points de vente à 50 au 30 septembre 2018, dont 6 en franchise.
- La poursuite du développement de la clientèle professionnelle et GMS de la filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON et la filiale POULAILLON SAINT-VIT, permettant un résultat conforme aux activités d'industrie et la poursuite de la constitution des fonds propres.
- La poursuite de la montée en charge et de l'amélioration de la performance de l'outil industriel du site de Wittelsheim dans lequel le Groupe s'est installé en 2012, ce site ayant atteint sa pleine capacité de production au courant de l'exercice 2016. La montée en charge du site de Saint-Vit, dans lequel le Groupe s'est installé en avril 2017 et a mis sa ligne de production à niveau au courant de l'exercice.
- La progression du chiffre d'affaires, le maintien de la rentabilité de votre société et de ses filiales.

4

Que nous complétons par les évènements suivants :

Pôle Vente auprès de la GMS et des professionnels :

Le bon accueil de l'offre auprès de la clientèle GMS et de professionnels s'est notamment traduit par :

- Des référencements de produits de boulangerie et d'eau minérale auprès de deux chaînes de sandwicherie totalisant 300 magasins.
- La démarche responsable en sélectionnant des farines issues de blés français.
- Des référencements d'une nouvelle gamme sandwich premium au niveau national auprès de plusieurs enseignes GMS.
- Une progression soutenue de l'activité auprès de la clientèle de Grossistes pour la gamme de Moricette® et de produits dérivés à partir de celle-ci, ainsi que pour de nouveaux produits apéritifs surgelés.
- Le lancement réussi d'une gamme de pain bio précuit surgelé auprès de 400 supermarchés.

- Le référencement de produits de boulangerie précuits auprès d'une chaîne de coffee shop de 150 magasins.
- La production du pain G-Nutrition® par le site de Saint-Vit, produit remboursé par la sécurité sociale depuis un arrêté ministériel du 9 juillet 2018, et à destination des personnes âgées et/ou dénutries.

La norme IFS – International Food Standard a été obtenue pour le site de production de Wittelsheim (68) et de Saint-Loup sur Semouse (70) en novembre 2017. L'obtention de cette norme internationale contribue à faciliter l'ouverture de nouveaux marchés en France et à l'international.

Pôle Réseau de magasins :

Poursuivant un rythme de développement soutenu en termes d'ouverture, 5 magasins ont été ouverts en propre, à savoir Strasbourg rue des Franc-Bourgeois, Metz centre commercial Muse, Hochstatt (près de Mulhouse dans le Haut-Rhin), Reims Champfleury, tandis que nous avons repris le fonds de commerce de notre franchisé à Saint-Quentin.

Un nouveau magasin a également été ouvert en franchise à Epinal ainsi qu'un point de vente en concession de marque au sein de l'usine Peugeot de Mulhouse-Ile Napoléon.

Au 30 septembre 2018, le Groupe compte 50 points de vente : 44 en propre et 6 en franchise.

Pôle Source d'eau minérale :

Les ventes d'eau minérale se sont élevées à 1 028 k€ au cours de l'exercice, soit une progression de 58,6 % par rapport à l'exercice précédent, ventes réalisées essentiellement auprès d'une clientèle située en France. Ce chiffre d'affaires se répartit principalement en GMS, chaînes de distribution spécialisées et nos succursales en France. Outre les bouteilles en verre et PET, une nouvelle gamme de bouteille en verre « Vintage » et « Élégance » ont été lancées et est destinées aux circuits CHR, Bio et épicerie fines.

La gamme PET a obtenu son référencement de l'ensemble de sa gamme (1 L, 50 cl, 33 cl), plate et gazeuse, auprès du Groupe Schiever, permettant d'augmenter le nombre de distributeur des produits à environ 2500 points de ventes en France. A l'international, l'eau est commercialisée notamment en Allemagne, Pays-Bas ou encore en Belgique, avec des projets visant une plus large clientèle, également hors zone européenne.

Le 20 mars 2018, les EAUX MINÉRALES DE VELLEMINFROY ont une nouvelle fois été primées, au concours international des Eaux Gourmet, catégorie « Eaux plates de caractère », avec une médaille d'argent.

Notre eau avait déjà été récompensée par l'Agence pour la Promotion des Produits Agricoles (AVPA) en 2017 avec une médaille de bronze obtenue à Lyon.

2. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS ET CONSOLIDÉS

POULAILLON SA dispose de plusieurs sources de revenus :

- Les prestations de services auprès de ses filiales,

- Les redevances d'utilisation de marque,
- Les redevances de franchises,
- Les revenus de SCI.

Le chiffre d'affaires s'est ainsi élevé à 3.949 k€ au cours de l'exercice en progression de 10,1 % par rapport à l'exercice précédent.

L'ensemble des sources de revenus a contribué au chiffre d'affaires ou au total des produits et à la progression de ceux-ci.

POULAILLON SA tient un rôle de holding animatrice du Groupe. Les effectifs de POULAILLON SA sont de 36 personnes.

Méthodes et règles comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Pour la présentation des comptes sociaux annuels et consolidés, nous vous renvoyons au point 8.

3. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

A propos du pôle réseau de magasins, le Groupe va poursuivre ses efforts afin de développer son réseau sur un rythme comparable à celui des années précédentes (6 magasins par exercice), et en continuant à accroître la distribution de nos produits à la clientèle GMS et CHR.

Concernant le pôle Eau, des efforts sont faits pour augmenter de manière significative nos ventes, avec un référencement croissant auprès de chaînes de distributions. Des efforts sont également portés sur la clientèle GMS et CHR par le biais d'agents commerciaux chargés de promouvoir nos produits aux 4 coins de la France, de l'Europe et du Monde.

4. EVENEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE COURUE DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE JUSQU'A LA DATE DU RAPPORT POUR LA SOCIETE ET LE GROUPE

Outil industriel : extensions des capacités

Le 4 décembre 2017 a été mise en fonctionnement la nouvelle ligne de fabrication à Saint-Vit après travaux d'automatisation, soit à terme un doublement des capacités en produits de Boulangerie (notamment pains bio, baguettes et demi-baguettes nature ainsi que des pains spéciaux) en grandes séries afin de répondre à la forte croissance du chiffre d'affaires. Un agrandissement du site de Saint-Vit est prévu pour l'installation d'une deuxième ligne de production qui devrait être opérationnelle en 2019.

Pôle Réseau : nouvelles ouvertures de points de vente et évolutions de l'offre

Ouverture de magasins.

Depuis le début de l'exercice, soit au 1er octobre 2018, 2 nouveaux magasins en propre ont été ouverts : l'un se situe dans l'extension du centre commercial Colmar Houssen le 22 novembre 2018 tandis que l'autre se trouve à Kingersheim (près de Mulhouse) par le biais de l'implantation d'un Foodtruck le 1^{er} octobre 2018. Le Groupe prépare l'ouverture de magasins à un rythme comparable à celui des exercices précédents.

Gamme évolutive.

Les produits de Boulangerie constituent le cœur d'une gamme centrée sur des produits de tradition et savoureux autour de la fameuse Moricette®. Afin de répondre à une demande en augmentation régulière sont également proposés des produits végétariens, des pains « Santé », des eaux « detox » à base d'Eau minérale de Velleminfroy utilisée aussi pour une nouvelle gamme de pains.

Nouveaux services.

Vont être mises en place de nouveaux modes de commandes et de livraisons plus rapides (« Poulaillon express », application sur smartphone) pour la consommation sur place et à domicile.

Pôle Vente auprès de la GMS et des professionnels : excellent accueil des produits confirmé

Les actions conduites depuis le début de l'exercice ont rencontré un accueil favorable :

- Plusieurs opérations d'envergure nationale portant sur des produits Alsaciens ont été menées avec succès auprès de la GMS. D'autres opérations vont être lancées.
- Les produits de la gamme sandwich premium et Moricette® montent en puissance et seront proposés en restauration hors foyer (RHF).
- Une gamme de pains Santé, enrichie en protéines et en vitamines, sera commercialisée auprès d'une clientèle senior.
- Une gamme de pains bio, ainsi que la création de nouveaux produits, contribuent à la tonicité et au bon accueil de l'offre. Le Groupe s'est engagé à ne plus utiliser d'œufs (et ovoproduits) de poules élevées en cage à partir du 1er janvier 2021.

Le Groupe continue de porter son effort d'innovation pour enrichir ses gammes avec de nouvelles recettes en veillant à leur qualité gustative et nutritionnelles dans un contexte de sécurité alimentaire auquel contribuent notamment les équipes Achats et Qualité. Le renouvellement de la certification IFS obtenu le 16 novembre 2018, contribue à garantir un haut niveau de qualité, ce qui est décrit au point 10.

Pôle Eau minérale : augmentation du référencement et vente de la bouteille « Vintage »

Depuis la clôture de l'exercice, de nouveaux contrats ont été conclus avec plusieurs agents commerciaux afin de permettre d'augmenter le référencement de notre gamme de produits, que ce soit sur le territoire français ou Européen.

De plus, la gamme de produits proposés aux clients consommateurs a été élargie avec la mise sur le marché en novembre au sein de notre magasin de Wittelsheim de la gamme « Vintage ». Cet essai, fructueux, a été étendu en décembre à l'ensemble du réseau de magasins du Groupe POULLAILLON.

5. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE, SES FILIALES ET LES SOCIETES QU'ELLE CONTROLE PAR PÔLE

Les effectifs en équivalent temps plein du Groupe s'élevèrent à 797 personnes au 30 septembre 2018 à comparer à 754 personnes au 30 septembre 2017, soit une progression de 5,7 %.

Le chiffre d'affaires des principales entités du Groupe a évolué ainsi :

En K€	30/09/2018	30/09/2017	variation
POULAILLON SA	3 949	3 586	10,1%
BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA	38 518	35 244	9,3%
AU MOULIN POULAILLON SARL	42 283	39 354	7,4%
SOURCE DE VELLEMINFROY SARL	160	139	14,6%
EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS	875	546	60,3%
POULAILLON SAINT-VIT	2 216	591	NS
AUTRES ENTITES ELIMINATIONS ET INTERCOS	- 14 655	- 12 024	21,9%
Total	73 345	67 437	8,8%

Les éliminations intercos portent essentiellement sur les achats de la filiale AU MOULIN POULAILLON SARL à la filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SARL.

INFORMATION SECTORIELLE

Par zone géographique

	30/09/2018	30/09/2017
France	72 593	66 702
Départements 67 et 68	42 990	42 065
Autres	29 603	24 638
Hors France	753	735
Chiffre d'affaires	73 345	67 437

Par activité

30/09/2018	Secteur boulangerie	Secteur professionnels	Secteur eau	Non affecté	Eliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires	44 159	39 468	1 261	185	(11 728)	73 345
<i>Dont ventes externes</i>	44 105	28 027	1 028	185	-	73 345
<i>Dont ventes intra secteurs</i>	54	11 441	233	-	(11 728)	-
Résultat d'exploitation	2 661	1 175	(1 333)	146	-	2 649
Actifs	22 930	28 651	9 834	4 452	-	65 868
Passifs	12 336	21 460	8 144	466	-	42 405
Effectifs équivalents temps plein	442	303	16	36	-	797

30/09/2017	Secteur boulangerie	Secteur professionnels	Secteur eau	Non affecté	Eliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires	40 631	34 574	685	722	(9 175)	67 437
<i>Dont ventes externes</i>	40 545	25 522	648	722	-	67 437
<i>Dont ventes intra secteurs</i>	85	9 052	37	-	(9 174)	-
Résultat d'exploitation	3 144	761	(1 583)	604	-	2 926
Actifs	22 287	28 618	8 854	2 946	-	62 705
Passifs	9 710	22 867	7 126	930	-	40 633
Effectifs équivalents temps plein	386	320	14	34	-	754

Les actifs du secteur eau sont essentiellement des immobilisations corporelles, à savoir le terrain et le bâtiment du site industriel de Château Grenouille, ainsi que la ligne d'embouteillage et les équipements matériels. Ces deux postes principaux représentent 6 6377 K€.

9

6. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT POUR LA SOCIETE ET LE GROUPE

Le Groupe continue de porter son effort d'innovation pour enrichir ses gammes avec de nouvelles recettes en veillant à leur qualité gustative et nutritionnelle dans un contexte de sécurité alimentaire auquel contribuent notamment les équipes Achats et Qualité. L'IFS renouvelée en novembre 2018, contribue à garantir un haut niveau de qualité, ce qui est décrit au point 21.

7. MENTION DE L'EXISTENCE DE SUCCURSALES

La société POULAILLON SA ne dispose d'aucune succursale.

Le réseau de magasins exploité par notre filiale AU MOULIN POULAILLON, dispose à la date d'arrêté des établissements secondaires suivants se trouvant toutes sur le territoire français :

AU MOULIN POULAILLON - LISTE DES SUCCURSALES

DENOMINATION	ADRESSE	CP	VILLE	TYPLOGIE
Poulaillon Altkirch	5, rue Givet	68130	Altkirch	Boulangerie
Poulaillon Andelnans	12 bis route de Montbéliard	90400	Andelnans	Boulangerie
Poulaillon Beauvais 1	CC le Jeu de Paume - 4, Boulevard St André	60000	Beauvais	Atelier
Poulaillon Beauvais 2	Leroy Merlin - PAE du Haut Ville - Rue Jean Baptiste Godin	60000	Beauvais	Kiosque
Poulaillon Besançon 1	Route de Châtillon	25480	Ecole Valentin	Atelier
Poulaillon Besançon 2	Centre commercial passage Pasteur - 8, rue Pasteur	25000	Besançon	Atelier
Poulaillon Bessoncourt	CC Auchan - Lieu dit Blozier	90160	Bessoncourt	Franchise
Poulaillon Bitschwiller	53, rue du Rhin	68620	Bitschwiller les Thann	Boulangerie
Poulaillon Blotzheim	34, rue du 19 Novembre	68730	Blotzheim	Boulangerie
Poulaillon Burnhaupt	Pont d'aspach	68520	Burnhaupt le Haut	Boulangerie
Poulaillon Carrefour 1	14, rue de Berne	68110	Illzach	Atelier
Poulaillon Carrefour 2	14, rue de Berne	68110	Illzach	Boulangerie
Poulaillon Cernay	8, Avenue d'Alsace	68700	Cernay	Atelier
Poulaillon Champfleury Reims	51, route Nationale	51600	Champfleury	Atelier
Poulaillon Colmar 1	39, rue des Clés	68000	Colmar	Atelier
Poulaillon Colmar 2	14, rue des Serruriers	68000	Colmar	Atelier
Poulaillon Creutzwald	Centre Leclerc - Zone artisanale	57150	Creutzwald	Atelier
Poulaillon Dijon	CC de la Toison d'or - Intersection voie Georges Pompidou	21078	Dijon Cedex	Atelier
Poulaillon Dijon La camelline	61, rue de la liberté	21000	Dijon	Franchise
Poulaillon Epinal	5, rue de la chipote	88000	Epinal	Franchise
Poulaillon Hirsingue	Centre commercial Leclerc - 7, rue de Bettendorf	68560	Hirsingue	Boulangerie
Poulaillon Hochstatt	12, rue de Zillisheim	68720	Hochstatt	Boulangerie
Poulaillon Houssen 1	Centre commercial Cora - ZC Buhfeld	68125	Houssen	Atelier
Poulaillon Issenheim	Route de Guebwiller	68500	Issenheim	Boulangerie
Poulaillon Lille	Centre commercial EuraLille	59800	Lille	Kiosque
Poulaillon Lyon	17, rue du Docteur Bouchut - LOT T41	69431	Lyon cedex 03	Kiosque
Poulaillon Metz MUSE	2, rue des Messageries - ZAC de L'amphithéâtre	57000	Metz	Atelier
Poulaillon Montbéliard 1	31, rue des Fèbvres	25200	Montbéliard	Franchise
Poulaillon Montbéliard 2	Centre Leclerc du Pied des Gouttes	25200	Montbéliard	Franchise
Poulaillon Morschwiller	2, rue de la Source	68790	Morschwiller	Boulangerie
Poulaillon Mulhouse Dornach	176, rue de Belfort	68100	Mulhouse	Boulangerie
Poulaillon Mulhouse Mercière	12, rue Mercière	68100	Mulhouse	Boulangerie
Poulaillon Mulhouse Porte jeune	CC Porte Jeune - 1, Boulevard de l'Europe	68100	Mulhouse	Kiosque
Poulaillon Mulhouse Sauvage	41, rue du Sauvage	68100	Mulhouse	Atelier
Poulaillon Nancy Lobau	CC Auchan - 127, Boulevard Lobau	54000	Nancy	Atelier
Poulaillon Peugeot kiosque Rixheim	4B, rue de l'aérodrome	68170	Rixheim	Franchise
Poulaillon Rixheim	4B, rue de l'aérodrome	68170	Rixheim	Boulangerie
Poulaillon Sélestat 1	3, allée Weistrich	67600	Selestat	Atelier
Poulaillon Selestat 2	CC Leclerc - Allée Lohmuhle	67600	Selestat	Boulangerie
Poulaillon Semecourt	Voie romaine	57210	Semecourt	Atelier
Poulaillon Sierentz	Centre commercial Hyper U - ZA Hoell	68510	Sierentz	Boulangerie
Poulaillon St-Louis	1, rue de Séville	68300	St-Louis	Atelier
Poulaillon St-Quentin	37, rue de la Sellerie	2100	St Quentin	Atelier
Poulaillon Strasbourg Francs Bourgeois	10, rue des Francs Bourgeois	67000	Strasbourg	Atelier
Poulaillon Strasbourg Halles	24, place des Halles	67000	Strasbourg	Atelier
Poulaillon Strasbourg Halles kiosque	24, place des Halles "Le Kiosque"	67000	Strasbourg	Kiosque
Poulaillon Strasbourg Homme de Fer	Place de l'Homme de fer	67000	Strasbourg	Atelier
Poulaillon Wittelsheim	8, rue du Luxembourg	68310	Wittelsheim	Boulangerie
Poulaillon Wittenheim	Carreau Mine Anna - Oxyane village	68270	Wittenheim	Atelier
Poulaillon Yutz	Décathlon village - ZAC Espace Meilbourg	57970	Yutz	Atelier

8. EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

8.1 Analyse objective et exhaustive des affaires, des résultats et de la situation financière de la société notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

8.1.1 Présentation des comptes sociaux

8.1.1.1 Compte de résultat

Au 30 septembre 2018 :

Le chiffre d'affaires de la société a atteint 3.949 k€ (+10,1% par rapport à 3.586 k€ en 2017), en raison de l'activité des franchises et des filiales du Groupe auxquelles le chiffre d'affaires de POULAILLON SA est directement corrélé,

L'excédent brut d'exploitation atteint 711 k€ (+10.9% par rapport à 641 k€ en 2017) en raison notamment de la progression du chiffre d'affaires et de la maîtrise des charges d'exploitation (achats, rémunération du personnel),

Le résultat financier est négatif de 238 k€ contre un résultat positif de 44 k€ en 2017, en raison de l'augmentation des produits financiers qui s'élèvent à 1 716 k€ (dont 1 530 k€ de revenus de notre filiale AU MOULIN POULAILLON SARL) contre 133 k€ en 2017, et de l'augmentation plus importante des frais financiers qui s'élèvent à 1 955 k€ (dont 1 860 k€ de dotation aux provisions de dépréciation des titres de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS) contre 89 k€ en 2017,

Le résultat courant atteint 990 k€ (-14,8% par rapport à 1 163 k€ en 2017),

Un résultat exceptionnel négatif de - 239 k€ lié à un abandon de créance de 230 k€ à la société EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS,

Le résultat net est un bénéfice qui s'élève à 365 k€ (-33,7 % par rapport à 551 k€ en 2017) après 386 k€ d'impôt sur les sociétés (+27,4%).

La proposition d'affectation du résultat est détaillée dans le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale (quatrième résolution), lequel figure au paragraphe 26 « PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS » du présent rapport.

8.1.1.2 Bilan

L'actif de la société s'élève à 25 757 k€ au 30 septembre 2018 à comparer à 27.007 k€ au 30 septembre 2017 (-4,6%). Cette diminution s'explique par la dépréciation des titres de notre filiales EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY et une diminution de la trésorerie avancée à nos filiales.

Le poste principal de l'actif est composé des titres de participation détenus par la société, et s'élève à 16 120 k€ au 30 septembre 2018 à comparer à 16.480 k€ au 30 septembre 2017. Cette diminution s'explique par l'augmentation de capital de 1.500 k€ réalisée dans la filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY et la dépréciation des titres de la même filiale pour un montant de 1.860 k€.

Les clients et comptes rattachés s'élèvent à 2.392 k€ au 30 septembre 2018 à comparer à 1.459 k€ au 30 septembre 2017. Cette augmentation s'explique par une facturation à établir à la clôture de l'exercice plus importante à destination de nos filiales pour correspondre aux prestations d'animation rendues.

Les autres créances diminuent de 21.1% passant de 7.871 k€ au 30 septembre 2017 à 6.211 k€ au 30 septembre 2018. La créance d'impôt sur les sociétés augmente de 1.506 k€ étant donné que notre société enregistre les différents crédits d'impôt et notamment le CICE de nos filiales du fait de

l'intégration fiscale. Toutefois, les avances de trésorerie au Groupe diminuent de manière importante. Elles s'élèvent à 3.551 k€ au 30 septembre 2018 à 6.719 k€ au 30 septembre 2017.

Tout comme à la clôture de l'exercice précédent, les disponibilités ne sont pas significatives. Elles représentent 54 k€ au 30 septembre 2018 contre 92 k€ au 30 septembre 2017.

Au niveau du passif, mise à part le poste Autres Dettes, tous les postes de dettes du bilan sont en diminution :

. Les emprunts et dettes financières diminuent de 197 k€ étant donné qu'aucun nouvel emprunt a été souscrit dans l'exercice. Elles s'élèvent à 3.282 k€ au 30 septembre 2018 contre 3.479 k€ au 30 septembre 2017. Nous aurons 648 k€ de capital à rembourser au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2018.

. Les concours bancaires courants sont désormais de 2 k€ au 30 septembre 2018 contre 302 k€ au 30 septembre 2017 suite au remboursement d'un billet à ordre d'un montant de 300 k€ au cours de l'exercice.

. Les emprunts et dettes financières diverses s'élèvent à 3.363 k€ au 30 septembre 2018 à comparer à 4.203 k€ au 30 septembre 2017. Ce poste comprend des dépôts de garantie reçus pour 5 k€ et il s'agit pour le reste des comptes courants soit des associés personnes physiques (23 k€ au 30 septembre 2018 contre 168 k€ au 30 septembre 2017), soit des filiales du groupe (3.335 k€ au 30 septembre 2018 contre 4.030 k€ au 30 septembre 2017).

. Les dettes fournisseurs sont en baisse. Elles s'établissent à 165 k€ au 30 septembre 2018 contre 312 k€ au 30 septembre 2017.

. Les dettes fiscales et sociales diminuent légèrement (-0.7%) et s'élèvent à 788 k€ au 30 septembre 2018.

Le poste Autres dettes quant à lui augmente de 99 k€ notamment du fait de comptabilisation d'avoir à établir lors de la clôture de l'exercice.

Le total des dettes s'élèvent ainsi à 7.773 k€ au 30 septembre 2018 à comparer à 9.184 k€ au 30 septembre 2017, soit une baisse de -15.4%. Elles représentent ainsi 43.2% des fonds propres contre 51.5% au cours de l'exercice précédent.

8.1.2 Présentation des comptes consolidés

8.1.2.1 Bilan

L'actif de la société s'élève à 65 866 k€ au 30 septembre 2018 à comparer à 62 705 k€ au 30 septembre 2017 (+5,0 %). Cette augmentation de 3 161 k€ s'explique :

A. Une augmentation nette de 1 226 k€ de l'actif immobilisé répartie ainsi :

- Une diminution nette de 349 k€ des écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'un fonds de commerce à Strasbourg, rue des Franc-Bourgeois par notre filiale AU MOULIN POULLAILLON pour un prix de 230 k€ et des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition pour (580 k€).

- Une augmentation nette de 1 736 k€ des actifs corporels du Groupe au titre de l'exercice ce qui comprend la réalisation d'investissements à hauteur de :
 - 307 k€ d'investissement de notre société mère pour du matériel divers ou des véhicules pris en contrat de location,
 - 822 k€ d'investissements concernent le secteur Eaux,
 - 1 075 k€ d'investissements pour la mise en production du site industriel de Saint Vit, au titre du bâtiment et de l'outil industriel,
 - 1 542 k€ pour les activités industrielles de Bretzels Moricettes MFP Poulailon,
 - 3 335 k€ pour le réseau de vente de Au Moulin Poulailon,
 - 660 k€ de mises au rebut et/ou d'opération de lease-backs,
 - 4 685 k€ de dotations aux amortissements de ces immobilisations corporelles.
- Les immobilisations incorporelles et les immobilisations financières ne varient pas d'un montant significatif.
- L'actif immobilisé corporel au 30 septembre 2018 se répartit à hauteur de :
 - 9 569 k€ pour l'outil de production en ce compris le site de Saint-Vit,
 - 4 756 k€ pour les autres biens professionnels,
 - 12 258 k€ pour le réseau points de vente,
 - 7 382 k€ pour le pôle Eau,
 - 562 k€ pour les activités non affectées,

Soit un total de 34 527 k€ d'éléments corporels nets.

B. Une augmentation nette à hauteur de 1 934k€ de l'actif circulant composé principalement des postes suivants :

- Les stocks et encours qui s'élèvent à 4 726 k€ et augmentent de 23,9% en raison des besoins de l'activité professionnelle afin de répondre à la demande croissante de la clientèle,
- Les clients et comptes rattachés qui s'élèvent à 4 406 k€ et augmentent de 11,1% en raison de la croissance de l'activité également,
- Les autres créances qui s'élèvent à 7 812 k€ et augmentent de 16,7% en raison d'une augmentation des créances fiscales et sociales de 915 k€,
- Les disponibilités qui s'élèvent à 2 858 k€ en baisse de 6.8% en raison des investissements menés au cours de l'exercice et de la progression du besoin en fonds de roulement liée en partie à l'augmentation du chiffre d'affaires consolidé.

Le passif de la Société au 30 septembre 2018 se répartit entre les capitaux propres, les provisions et les dettes.

Les capitaux propres au 30 septembre 2018 s'élèvent à 22 898 k€ (+6,1%) dont 22 735 k€ en part du Groupe (+6,1%) et 163 k€ en intérêts minoritaires (+3,2%).

L'augmentation des capitaux propres part du Groupe provient de la progression du résultat net part du Groupe qui s'est élevé à 1 459 k€ et des actions propres détenues pour 59 k€, diminuée de la distribution de dividendes de 204 k€.

Les autres postes des fonds propres se détaillent comme suit :

- la prime d'émission de 10.035 k€ des parts de la filiale AU MOULIN POULLAILLON et de l'augmentation de capital consécutive à la cotation en bourse sur Euronext Growth,
- le capital augmenté qui s'élève à 5.111 k€ (+ 1.205 k€) après création de 1 204 819 actions nouvelles suite à la cotation en bourse sur Alternext,
- une subvention d'équipement pour 89 k€,
- et les réserves pour le solde.

Les provisions s'élèvent à 565 k€ (+14,6%) et se composent de provisions pour retraite et engagements assimilés à hauteur de 441 k€ (+4,3%), le solde de 124 k€ (+77,1%) consistant en provisions pour risques et charges.

Les dettes financières atteignent 28 778 k€ (+2,2%) dont 9 489 k€ à moins d'un an (+3,8%).

L'augmentation des dettes financières de 627 k€ se répartit entre une augmentation des dettes financières à long terme à hauteur de 3 359 k€ utilisée pour les investissements y compris en crédit-bail diminuée des remboursements de l'exercice de 4 358 k€, et une augmentation des dettes financières à court terme de 1 625 k€ provenant de la hausse des concours bancaires courants s'élevant à 1 859 k€. Le solde de la variation s'explique par l'augmentation du factor à hauteur de 371 k€ en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires et une augmentation des autres dettes financières de 154 k€.

Le ratio d'endettement net ressort à 113,2% au 30 septembre 2018, en baisse par rapport au ratio de 116,3 % atteint au 30 septembre 2017.

14

L'évolution de l'endettement est la suivante :

	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Capitaux propres part du Groupe	22 735	21 421	19 228
Intérêts minoritaires	163	158	198
Capitaux propres totaux	22 898	21 579	19 426
Dette financière long terme	24 088	25 087	20 586
Dont part à moins d'un an	4 799	4 082	3 074
Dette financière court terme	4 690	3 064	4 309
dont factor	2 395	2 024	1 704
dont concours bancaires courants	1 859	757	2 316
dont Groupe et associés	436	283	289
Total dette financière (1+2)	28 778	28 151	24 895
Trésorerie à l'actif	2 858	3 065	4 056
Endettement net	25 920	25 086	20 839
Ratio d'endettement net	113,2%	116,3%	107,3%

8.1.2.2 Compte de résultat

Le tableau présente l'évolution des principaux soldes de gestion au cours des trois derniers exercices :

	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 12 mois
Chiffre d'affaires	73 345	67 437	61 233
Evolution	8,8%	10,1%	13,5%
Excédent Brut d'Exploitation (Ebitda)	7 864	7 596	6 625
% chiffre d'affaires	10,7%	11,3%	10,8%
Dotation aux amortissements	5 215	4 669	3 928
Résultat d'exploitation	2 649	2 926	3 152
% chiffre d'affaires	3,6%	4,3%	5,1%
Evolution 2017/2016	-9,5%	-7,2%	24,3%
Résultat financier	(-659)	(-645)	(-585)
% chiffre d'affaires	1,0%	1,0%	0,9%
Résultat courant avant IS	1 990	2 282	2 567
% chiffre d'affaires	2,7%	3,4%	4,2%
Résultat net de l'ensemble consolidé avant amortissement des survaleurs	2 044	2 760	2 064
% chiffre d'affaires	2,8%	4,1%	3,4%
Résultat net de l'ensemble consolidé après amortissement des survaleurs	1 464	2 236	1 598
dont Résultat net part du Groupe	1 459	2 277	1 608
% chiffre d'affaires	2,0%	3,4%	2,6%
dont Résultat net part des minoritaires	5	(-41)	(-10)

Chiffre d'affaires consolidé :

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le groupe Poulaillon a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 73 345 K€ en progression de +8,8% par rapport à l'exercice clos le 30 septembre 2017 qui s'élevait à 67 437 k€.

Le chiffre d'affaires des succursales groupe hors franchises (44 points de vente) qui commercialisent notamment le produit phare du Groupe, la Moricette®, atteint 44 159 k€, représente 60,2% des ventes consolidées et progresse de +8,7% (+0,8% à nombre de magasin constant).

Les nouveaux points de vente opérationnels au cours de l'exercice ont contribué à hauteur de 3 488 k€ au chiffre d'affaires consolidé.

Depuis le 1er octobre 2017, le Groupe a ouvert 5 nouveaux points de vente, 1 en franchise et 1 en concession de marque (typologie franchise).

Le chiffre d'affaires hors succursales, principalement réalisé auprès de la GMS, de la clientèle professionnelle et des franchisés, atteint 28 027 k€, progresse de +9,8% et représente 38,2% du chiffre d'affaires consolidé.

Plusieurs référencements ont été obtenus notamment pour les gammes apéritives surgelées et les gammes de sandwiches en frais.

Le chiffre d'affaires réalisé par l'eau Minérale de Velleminfroy atteint 1 028 k€ (648 k€ à l'exercice précédent), et représente 1,4% du chiffre d'affaires consolidé.

Les obtentions de référencement se poursuivent, en France et en Europe.

L'activité de holding (revenu de franchise principalement) représente 0,3% du chiffre d'affaires consolidé avec 185 k€.

La répartition du chiffre d'affaires entre les gammes Frais et Surgelés évolue ainsi :

CA Frais & Surgelé – Consolidé en millions €	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Total Gamme Frais	58,1	53,3	48,3
% CA CONSO	79,2%	79,0%	78,9%
Total Gamme Surgelés	15,3	14,2	12,9
% CA CONSO	20,8%	21,0%	21,1%
Total Frais et Surgelés	73,3	67,4	61,2

La répartition du chiffre d'affaires entre Réseau de magasins (BtoC) et clientèle professionnelle (BtoB) évolue ainsi :

CONSO - 12 mois - millions €	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
CA BtoB (Professionnels)	28,1	25,6	23,1
% CA CONSO	38,2%	37,9%	37,7%
CA BtoC (Réseau +Franchises)	45,3	41,9	38,2
% CA CONSO	61,8%	62,1%	62,3%
CA CONSO	73,3	67,4	61,2

La répartition du chiffre d'affaires par région évolue ainsi :

Consolidé - 12 mois	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
68 Haut-Rhin - Mulhouse	35,5	35,5	33,7
Variation de l'année	0,2%	5,4%	8,6%
% CA	48,5%	52,6%	55,0%
67 Bas-Rhin - Strasbourg	7,5	6,6	6,5
Variation de l'année	13,2%	1,7%	3,0%
% CA	10,2%	9,8%	10,6%
57 Moselle - Metz	3,4	2,3	2,3
Variation de l'année	45,5%	2,4%	21,0%
% CA	4,6%	3,5%	3,7%
25 Doubs - Besançon	2,0	2,0	1,5
Variation de l'année	-2,4%	36,7%	47,4%
% CA	2,7%	3,0%	2,4%
90 Belfort - Territoire de Belfort	1,6	1,6	1,4
Variation de l'année	-3,5%	21,0%	75,0%
% CA	2,2%	2,4%	2,2%
21 Côte d'Or - Dijon	1,6	1,7	1,6
Variation de l'année	-5,2%	5,9%	2,6%
% CA	2,1%	2,5%	2,6%
54 Meurthe et Moselle - Nancy	1,5	1,5	1,2
Variation de l'année	2,1%	26,9%	58,8%
% CA	2,1%	2,2%	1,9%
Total Région Est - Bourgogne	53,1	51,2	48,0
Variation de l'année	3,6%	6,7%	11,1%
% CA	72,3%	76,0%	78,4%
Paris et Région Parisienne	10,5	8,6	6,9
Variation de l'année	22,1%	24,8%	20,7%
% CA	14,2%	12,7%	11,2%
Autres Régions	9,8	7,7	6,4
Variation de l'année	28,6%	20,4%	26,4%
% CA	13,4%	11,3%	10,4%
Total Ventes par Régions en Consolidé	73,3	67,4	61,2
Variation de l'année	8,8%	10,1%	13,5%

On constate que la Région Est-Bourgogne représente encore près de trois quart du chiffre d'affaires consolidé, les autres régions, Paris et Région Parisienne augmentant progressivement leur poids dans les ventes du Groupe.

Les produits à base de pâte à Bretzel représentent plus de 27,0% des ventes consolidées.

Les charges de personnel sont maîtrisées. Elles s'élèvent à 28 348 k€ au 30 septembre 2018 et progressent de 11,1% par rapport à l'exercice précédent alors que le chiffre d'affaires a augmenté de 8,8 %.

Les dotations aux amortissements sont en progression, traduisant un investissement industriel soutenu.

Les autres produits et charges d'exploitation s'élèvent à 16 111 k€ à comparer à 15 037 k€ à l'exercice précédent, en progression maîtrisée de 7,1%.

Les frais financiers s'élèvent à 659 k€ (+ 2,2% par rapport au 30 septembre 2017), le résultat financier intégrant par diminution les produits financiers.

Le résultat exceptionnel est positif de 175 k€, (1 089 k€ en 2017) et se détaille comme suit :

	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	454	1 504
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(315)	(447)
Dotations nettes aux provisions	9	2
Autres produits et charges exceptionnels	27	30
Résultat exceptionnel	175	1 089

19

Les produits et charges exceptionnelles comprennent essentiellement des opérations de lease-back.

Au 30 septembre 2017, a été inscrit en produit exceptionnel un abandon de créance de l'ancien actionnaire majoritaire de POULAILLON SAINT-VIT pour un montant de 1 108 k€. Cet abandon n'est pas assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

8.1.3 Amortissements des survaleurs

	30/09/2018	30/09/2017
Valeurs brutes à l'ouverture	10 871	9 045
Acquisitions	-	1 816
Diminutions	-	-
Variations de périmètre	230	10
Autres variations	-	-
Valeurs brutes à la clôture	11 101	10 871
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(2 878)	(2 354)
Dotations	(580)	(524)
Reprises	-	-
Variations de périmètre	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(3 458)	(2 878)
Valeurs nettes à l'ouverture	7 993	6 691
Valeurs nettes à la clôture	7 644	7 993

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

Sociétés	Ecarts d'acquisition bruts après correction	Amortissements et dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
MFP POULAILLON SA	2 635	(1 430)	1 204	1 335
AU MOULIN POULAILLON SARL	6 650	(1 875)	4 776	4 895
LES CHENAIES SCI	162	(28)	133	150
POULAILLON SAINT-VIT	1 655	(124)	1 531	1 613
TOTAL	11 101	(3 457)	7 644	7 993

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 20 ans, à l'exception de celui constaté sur les titres de la SCI LES CHENAIES qui est amorti sur 10 ans.

Un nouvel écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'un fonds de commerce à Strasbourg, rue des Franc-Bourgeois par notre filiale AU MOULIN POULAILLON pour un prix de 225 k€ a été inscrit. Il est également amorti sur une durée de 20 ans.

Un nouvel écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'un fonds de commerce à Saint-Quentin par notre filiale AU MOULIN POULAILLON pour un prix de 5 k€ a été inscrit. Il est également amorti sur une durée de 20 ans.

Au 30 septembre 2018, aucun test de dépréciation n'a été effectué en l'absence d'indice de perte de valeur.

8.1.4 Flux de trésorerie

En K€ - audités -	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 12 mois
Marge brute d'auto financement	7 665	7 463
Variation du BFR	(1 341)	618
Flux de trésorerie d'exploitation A	6 324	8 081
Acquisition d'immobilisations	(7 054)	(7 801)
Dettes / acquisition d'immos corporelles	7	(288)
Cessions d'immos hors titres consolidés	876	78
Incidence variation de périmètre	0	(2 707)
Flux de trésorerie d'investissements B	(6 171)	(10 718)
Augmentation de capital	-	-
Emission d'emprunts bancaires	2 540	6 458
Remboursements d'emprunts bancaires	(2 534)	(1 958)
Remboursement de crédit-bail	(1 825)	(1 533)
Cessions d'actions propres	59	(82)
Flux de trésorerie de financement C	(1 833)	2 885
Variation de trésorerie A + B + C	(1 678)	247
Trésorerie initiale	284	37
Trésorerie finale	(1 394)	284

21

Au cours de l'exercice écoulé, la marge brute d'autofinancement s'est élevée à un montant de 7 665 k€ (+2,7%) portant les flux de trésorerie d'exploitation à 6 324 k€ à comparer à un montant positif de 8 081 k€ à l'exercice précédent.

La variation du BFR a contribué négativement aux flux de trésorerie d'exploitation au cours de l'exercice compte tenu du développement de nos activités.

Les acquisitions d'immobilisations se répartissent à hauteur de :

2 411 k€ pour le Pôle Professionnels/GMS,
 3 335 k€ pour le Pôle Réseau de points de vente,
 1 001 k€ pour le pôle Eau,
 307 k€ pour les autres activités (holding et immobilier).

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

L'émission d'emprunt bancaire a été réalisée à hauteur d'environ 41% par le Pôle Réseau de points de vente,

52% par le Pôle Professionnels/GMS,
7% par le holding Poulaillon SA.

Le rythme d'émission d'emprunts de l'exercice est en forte baisse par rapport à l'exercice précédent, alors que le montant des acquisitions d'immobilisations est de même niveau.

8.1.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des (5) cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport.

8.1.6 Résultats des filiales

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	% INTERETS	% CONTRÔLE	SITUATION NETTE	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT
POULAILLON	SA	-	-	17 984 030	3 949 290	365 063
BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON	SA	99,9588	99,9588	5 192 751	38 518 233	2 540 955
AU MOULIN POULAILLON	SARL	99,9773	100,0000	7 558 977	42 283 319	1 524 716
POULAILLON SAINT-VIT	SA	100,0000	100,0000	612 929	2 215 581	- 258 448
TOMBLAINE DEVELOPPEMENT	SARL	100,0000	100,0000	13 474	10 000	1 091
SOURCE DE VELLEMINFROY	SARL	43,7067	43,7067*	267 509	159 555	7 491
EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY	SAS	100,0000	100,0000	2 134 533	874 684	- 704 579
LES MIRABELLES 2	SCI	99,9000	99,9000	104 940	114 943	74 450
POULAILLON CONSTRUCTION	SCI	99,9998	100,0000	65 594	137 241	55 594
MORSCHWILLER CONSTRUCTION	SCI	99,9998	100,0000	50 345	101 944	40 345
VELLE	SCI	99,9000	99,9000	148 962	226 781	65 362
LES CHENAIES	SCI	100,0000	100,0000	388 330	73 264	39 871
ANDELNANS CONSTRUCTION	SCI	99,2000	99,2000	42 007	68 829	32 007
HOCHSTATT CONSTRUCTION	SCI	99,0000	99,0000	42 396	68 600	32 396

22

POULAILLON SA bénéficie d'un droit de vote double pour les parts sociales détenues dans la société SOURCE DE VELLEMINFROY SARL.

8.1.7 Activité des filiales

Concernant l'activité de nos filiales, celles-ci se détaillent de la manière suivante :

BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON

Cette filiale exploite les sites de production de Wittelsheim et de Saint-Loup, son activité relève de l'industrie pour les grandes lignes de fabrication et du gros artisanat pour les autres ateliers.

Son activité s'adresse à la clientèle professionnelle, sauf pour la boulangerie exploitée sur le site de Wittelsheim qui s'adresse à la clientèle de particuliers.

Informations générales complémentaires

- La société BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA, filiale de POULAILLON SA, n'a pas comptabilisé dans les charges de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le loyer et les charges locatives de l'ancien site de Morschwiller-le-Bas, estimant le bail des locaux résilié de plein droit en application de l'article 1722 du Code Civil. Les loyers comptabilisés dans les charges annuelles des exercices précédents s'élevaient à 208 k€.
- Ce litige a débouché le 1^{er} octobre 2018 sur une demande de résiliation de la vente par le bailleur.
- Un autre litige porte sur les fondements et les montants réclamés par le bailleur au cours de l'exercice, au titre de la fin d'une période de **sursis** à appliquer les indexations de loyers des sites de Morschwiller-le-Bas et de Wittelsheim. La société considère pour sa part avoir bénéficié d'une **renonciation** à indexation de telle sorte qu'elle n'a pas comptabilisé la demande du bailleur dans les charges de l'exercice.

Des pourparlers sont cependant en cours pour mettre un terme à l'ensemble de ces litiges.

AU MOULIN POULAILLON

Exploite le réseau de magasin du Groupe. Ce sont 43 points de vente en propre (le 44^{ème} étant exploité par la filiale MFP) qui se déclinent autour de trois typologies de magasins, à savoir :

- . Les boulangeries, au nombre de 15,
- . Les ateliers de cuisson, au nombre de 23,
- . Les Kiosques au nombre de 5,

POULAILLON SAINT-VIT

Exploite le site de fabrication de Saint-Vit, anciennement 365 Matins. L'activité est industrielle de par la ligne de fabrication qui désert le site de Wittelsheim.

TOMBLAINE DEVELOPPEMENT

Est une filiale sans activité qui initialement devait créer un point de vente et qui tout compte fait n'a été que signataire d'un bail commercial.

SOURCE DE VELLEMINFROY

Est propriétaire du site historique de Velleminfroy, ce qui comprend le foncier, le bâti, le musée, le restaurant et les puits.

EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY

Exploite le site industriel des Eaux minérales c'est-à-dire la ligne d'embouteillage d'eau. Ce site est situé à 1,5 km du site historique. Cette filiale est en charge de la production et de la commercialisation de l'activité eau.

LES MIRABELLES 2

Société civile immobilière, propriétaire du terrain et du bâti du 15 rue des Pays Bas, à proximité du site de production de Wittelsheim. Elle donne à bail ses locaux à POULAILLON SA, les locaux étant à usage de dépôt pour l'ensemble des besoins du Groupe.

POULAILLON CONTRUCTION

Société civile immobilière qui a édifié le site de Rixheim, impasse de l'aérodrome. Il s'agit d'une boulangerie donnée à bail à AU MOULIN POULAILLON.

MORSCHWILLER CONSTRUCTION

Société civile immobilière qui a édifié le site de Morschwiller le Bas, zone de l'arche. Il s'agit d'une boulangerie donnée à bail à AU MOULIN POULAILLON.

24

VELLE

Société civile immobilière qui a édifié le site de production et d'embouteillage d'eau. Il s'agit de locaux industriels et de bureaux donnés à bail à la société Eaux Minérales de Velleminfroy.

LES CHENAIES

Société civile immobilière, propriétaire du terrain et du bâti à l'entrée de la rue du Luxembourg à Wittelsheim, à proximité du site de production. Elle donne à bail ses locaux à POULAILLON SA, les locaux étant à usage de dépôt pour l'ensemble des besoins du Groupe.

ANDELNANS CONSTRUCTION

Société civile immobilière qui a acquis le site d'Andelnans. Il s'agit d'une boulangerie donnée à bail à AU MOULIN POULAILLON.

HOCHSTATT CONSTRUCTION

Société civile immobilière qui a édifié le site de Hochstatt, rue du Zouave. Il s'agit d'une boulangerie donnée à bail à AU MOULIN POULAILLON.

8.1.8 Tableau des filiales et participations au 30 septembre 2018 – Périmètre de consolidation et situation nette

La liste des sociétés consolidées au 30 septembre 2018 est la suivante :

Sociétés	Siège social	SIRET	% d'intérêt		Méthode de Consolidation	
			30.09.2018	30.09.2017	30.09.2018	30.09.2017
POULAILLON SA	8 rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEM	49331143500017	Mère	Mère	IG	IG
MFP POULAILLON SA	ZA HEIDEN EST Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEM	37774465100011	99,96%	99,96%	IG	IG
AU MOULIN POULAILLON SARL	8 rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEM	43020123600014	99,98%	99,98%	IG	IG
SCI POULAILLON CONSTRUCTION	28 rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	53827524900018	100%	100%	IG	IG
SCI LES MIRABELLES 2	28 rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	38762931400015	99,90%	99,90%	IG	IG
MORSCHWILLER CONSTRUCTION	28 rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	80520794100016	100%	100%	IG	IG
TOMBLAINE DEVELOPPEMENT SARL	8 rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEM	80482406800014	100%	100%	IG	IG
SARL SOURCE DE VELLEMINFROY	Route de la Creuse, 70240 Velleminfroy	50851274600019	43,71%	43,71%	IG	IG
SAS EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY	8 rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEM	81072741200019	100%	100%	IG	IG
POULAILLON SAINT VIT	8 rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEM	50534917500024	100%	100%	IG	IG
SCI VELLE	28 rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	81089798300013	99,90%	99,90%	IG	IG
SCI HOCHSTATT CONSTRUCTION	28 rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	82830564900018	100%	100%	IG	IG
SCI LES CHENAIES	28 rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	41515322000017	100%	100%	IG	IG
SCI ANDELNANS CONSTRUCTION	28 rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	38340894500012	99,20%	99,20%	IG	IG

IG : Intégration globale

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice écoulé.

8.2 Dans la mesure nécessaire à la compréhension des affaires, des résultats ou de la situation de la société, présentation des indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Cette partie est traitée tout au long du rapport et ne fait pas l'objet de commentaires spécifiques.

8.3 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

8.3.1 Provisions pour risques et charges

	Provisions pour risques et charges	Provisions pour retraite et engagements assimilés	Total
Valeurs au 30/09/2017	70	423	493
Dotations	63	36	99
Reprises consommées	(9)	(18)	(27)
Reprises non consommées	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Valeurs au 30/09/2018	124	441	565

La société n'a pas de risque de taux significatif à l'endettement externe.

26

8.3.2 Provisions pour litiges

Il n'existe pas de litiges significatifs nécessitant une provision cf tableau ci-dessus.

8.3.3 Risque lié aux fluctuations des matières premières

Le principal poste d'achats du Groupe en volume est la farine, dont le blé représente environ 70% du coût. Les cours du blé, comme ceux des produits nécessaires à l'élaboration des recettes du Groupe, sont susceptibles de varier en fonction des récoltes et en fonction de la parité de certaines devises, notamment l'euro-dollar.

Les variations de prix sont toutefois connues et communes à l'ensemble des opérateurs de la filière, de sorte que le Groupe a pu jusqu'à maintenant répercuter tout ou partie de celles-ci à ses clients.

8.3.4 Risques liés aux fournisseurs

Le Groupe a recours à environ deux fournisseurs sélectionnés par produits en fonction de leur aptitude à répondre aux attentes du Groupe notamment de sécurité alimentaire, de qualité des produits, de conditions commerciales, de capacité logistique et de solidité financière.

Les achats se répartissent entre les matières premières, les emballages, et les services.

Le risque lié aux fournisseurs existe en terme essentiellement de rupture de stocks ou de retard de livraison, mais demeure limité, dans la mesure où le Groupe compte au moins deux fournisseurs dans chaque matière essentielle à ses approvisionnements et mène des relations de long terme avec eux.

8.3.5 Risques liés aux investissements et aux diversifications du Groupe

Les investissements du Groupe portent principalement sur l’outil de production, sur son réseau de points de vente, et sur des investissements de diversification.

Le Groupe évalue régulièrement le niveau de ressources financières nécessaires à engager pour mener les investissements nécessaires à sa croissance et à l’enrichissement de son offre.

La diversification dans l’eau minérale de la Source de Velleminfroy vise, par exemple, à adresser des attentes complémentaires à celles de la clientèle actuelle du Groupe en produits de boulangerie auprès d’un segment à pouvoir d’achat élevé en France et à l’export.

Le chiffre d’affaires et le retour sur investissements attendus sont constatés dans un délai plus long que prévu, mais le Groupe reste optimiste sur le développement de l’eau.

Le Groupe est attentif à ce que les diversifications envisagées n’obèrent ni la progression de son activité de boulangerie et de restauration rapide, ni sa capacité de financement ou sa structure financière.

27

8.3.6 Risques liés à la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est une préoccupation importante pour le Groupe. Les axes sur lesquels il porte son effort sont notamment :

- La sélection des fournisseurs avec la mise en place d’une traçabilité des produits,
- Les contrôles Qualité,
- La conception du site industriel de Wittelsheim et l’équipement des lignes en détecteurs à métaux, l’extension à tous les sites de production,
- Les sécurités nécessaires pour le maintien de la chaîne du froid et des ressources en énergie,
- Les formations hygiène, sécurité, sur les postes de travail,
- La gestion des déchets.

Le Groupe ne relève d’aucun agrément sanitaire. Si besoin, toute procédure est en place pour obtenir un agrément sur une partie spécifique de l’activité.

Le Groupe fait pratiquer régulièrement des contrôles analytiques appropriés par des laboratoires externes.

Les sites de production de Wittelsheim (68) a obtenu en 2017 la certification la norme IFS – International Food Standard, certification également obtenue par le site de Saint-Loup sur Semouse (70) et renouvelée pour Wittelsheim (68) le 16 novembre 2018.

8.4 Lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou de ses profits, indications sur les objectifs de la société et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

NEANT

9. PRISE DE PARTICIPATION ET PRISE DE CONTROLE

Il n'y a eu aucune prise de participation ou prise de contrôle au cours de l'exercice dans une société ayant son siège social dans le territoire français.

10. ALIENATION D' ACTIONS EN VUE DE METTRE FIN A DES PARTICIPATIONS CROISEES

Aucune aliénation d'action n'a été faite en vue de mettre fin à des participations croisées, le Groupe n'étant pas concerné par des participations croisées.

11. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (art. L. 225-211 du code de commerce)

POULAILLON SA, société cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 2 décembre 2015, a souscrit un contrat de liquidité de marché ayant pour objet l'animation du titre, ce qui a nécessité la mise à disposition à l'animateur d'une somme de 150 000 euros.

Au courant de la période une somme de 100 000 € a été restituée à la société POULAILLON SA qui souhaitait réduire la somme confiée à l'animateur. La Société a mis fin au contrat de liquidité par dénonciation le 4 septembre 2018, avec effet au 13 novembre 2018.

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec INVEST SECURITIES en date du 13 novembre 2015, il est à noter qu'au 30 septembre 2018, la société détenait 7 966 actions propres, soit 0,15 % du capital de la Société, étant précisé que ces actions propres ne donnent ni droit à dividendes, ni droit de vote. La valeur nominale de ces actions était de 1,00 euro et leur valeur évaluée au cours d'achat à 7,04 euros.

Dans le cadre du contrat de liquidité au cours de l'exercice écoulé :

- 20 211 actions ont été achetées au cours moyen 7,912 euros par action, et
- 24 791 actions ont été vendues au cours moyen de 8,233 euros par action,
- Les frais de négociation se sont élevés à 15 000,00 euros coût du contrat.

Ces opérations sont intervenues, conformément à la septième résolution de l'assemblée générale du 27 mars 2018, en vue d'assurer la liquidité du marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant de manière indépendante dans le cadre d'un

contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers. La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

La Société considérant le marché des actions disponibles à la cotation sur Euronext Growth suffisamment liquide, il a été décidé en date du 13 novembre 2018 de mettre fin (par non renouvellement) au contrat de liquidité.

A date d'établissement du rapport, la Société ne dispose plus d'actions auto détenues.

12. AUTOCONTROLE

La société n'est pas concernée par une situation d'autocontrôle.

13. IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES (art. L. 233-13 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

29

DETENTIONS	CAPITAL		DROITS DE VOTE AFFECTATION DES RESULTATS		DROITS DE VOTE AUTRES	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Monsieur Paul POULAILLON	1 219 520	23,86%	2 119 220	26,13%	28 220	0,35%
Madame Marie-France POULAILLON	1 203 720	23,55%	2 102 220	25,92%	13 620	0,17%
Monsieur Fabien POULAILLON	734 190	14,36%	1 335 090	16,46%	3 424 890	42,22%
Madame Magali POULAILLON	748 830	14,65%	1 349 730	16,64%	3 439 530	42,41%
Fondateurs dirigeants	3 906 260	76,43%	6 906 260	85,15%	6 906 260	85,15%
Flottant côté sur ALTERNEXT	1 204 859	23,57%	1 204 859	14,85%	1 204 859	14,85%
Total	5 111 119	100,00%	8 111 119	100,00%	8 111 119	100,00%

7 966 actions sont auto détenues à la clôture de l'exercice.

Droits de vote exerçables en Assemblée générale. *L'article 15 des statuts, dispose que « Le droit de vote est attaché aux actions démembrées au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives ordinaires et extraordinaires, à l'exception des décisions concernant l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier ».*

Il existe des droits de vote double pour les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans.

Engagements de conservation des membres fondateurs et dirigeants de la Société représentant quasiment 100% du capital de la Société à la date de clôture de l'exercice (pacte Dutreil)

Les membres fondateurs et dirigeants (détenant collectivement quasiment 100% du capital de la Société avant l'opération) se sont chacun engagés à ne pas céder de titre avant le 20 juin 2018. L'engagement de conservation portait sur 100% des actions de la Société ou les valeurs mobilières qu'ils détiennent, ceci jusqu'au 20 juin 2018, terme de l'engagement lié au pacte Dutreil.

14. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE (art. L. 225-102 du code de commerce)

A la connaissance de la Société, à la date de clôture de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, est égale à zéro.

15. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

La société n'est pas concernée par la souscription ou le rachat d'actions et attributions gratuites d'actions.

16. INFORMATIONS FISCALES

16.1 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

En application des dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts ainsi que l'impôt correspond supporté par la société, s'élèvent à un montant global de 120 675 euros et l'impôt correspond à 40 225 euros.

- . Une quote-part des loyers de véhicules de tourisme pris en location pour 99 k€,
- . La taxe sur les véhicules de sociétés payée pour 18 k€,
- . Des amendes et pénalités pour 3 k€,

30

16.2 Dépenses réintégréées au titre de l'article 39-5

En application des dispositions de l'article 223 quinquets du code général des impôts, nous portons à votre connaissance les dépenses suivantes visées à l'article 39-5 dudit code :

Néant

16.3 Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Nous nous rappelons le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 30 septembre 2017 : 204 444.76 euros soit 0.04 euro par action

Exercice clos le 30 septembre 2016 : absence de distribution de dividendes

Exercice clos le 30 septembre 2015 : absence de distribution de dividendes

17. DELAI DE PAIEMENT DES CLIENTS ET FOURNISSEURS (art. L. 441-6-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L441-6-1 alinéa 1 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous les tableaux récapitulant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

POULAILLON SA - factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (en K€)

(A) Tranches de retard de paiement						
Article D.441 I.-1* - Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 JOURS	1 A 30 JOURS	31 A 60 JOURS	61 A 90 JOURS	91 ET PLUS	TOTAL
Nombre de factures concernées						-
Montant total des factures concernées (T.T.C.)	-	-	-	-	-	-
Montant total achat exercice H.T.						1 419
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (H.T.)	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Montant total C.A. exercice						
Pourcentage du C.A. de l'exercice (H.T.)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures concernées						7
Montant total des factures exclues (T.T.C.)						16
© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : frais 30 jours décade - transporteurs 30 jours date de facture - autres de 45 à 60 jours					

31

POULAILLON SA - factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (en K€)

(A) Tranches de retard de paiement						
Article D.441 I.-2* - Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 JOURS	1 A 30 JOURS	31 A 60 JOURS	61 A 90 JOURS	91 ET PLUS	TOTAL
Nombre de factures concernées						5
Montant total des factures concernées (T.T.C.)	-	36	-	-	-	36
Montant total achat exercice						-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (H.T.)	-	-	-	-	-	-
Montant total C.A. exercice						4 739
Pourcentage du C.A. de l'exercice (H.T.)	0%	1%	0%	0%	0%	1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures concernées						-
Montant total des factures exclues (T.T.C.)						-
© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : frais 30 jours décade Délais contractuel : 45 à 60 jours					

18. PRETS INTERENTREPRISES (art. L. 511-6, 3bis al 2 du code monétaire et financier)

Aucun prêt interentreprises n'a été signé ou mis en place par la société POULAILLON SA ou l'une de ses filiales. En revanche, il a été signé une convention de trésorerie pour le Groupe POULAILLON, dont POULAILLON SA a la gestion.

19. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS CADRES NON DIRIGEANTS OU LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES (état récapitulatif)

Nous n'avons pas à notre connaissance d'opérations réalisées par les dirigeants, les hauts cadres non dirigeants ou les personnes qui leur sont étroitement liées avec notre société.

20. INFORMATION SUR LES RISQUES DE MARCHE

20.1 Risque Actions

POULAILLON n'a pas procédé à des investissements en actions, mis à part les quelques actions propres qu'elle détient.

20.2 Risque de taux d'intérêts

La société n'a pas d'endettement externe à taux variable.

20.3 Risque de change

La Société n'est pas soumise au risque de change compte tenu de son activité encore peu significative à l'international, à l'achat ou à la vente.

21. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

Bien que la Société n’y soit pas tenue, nous vous rendons compte ci-après de notre déclaration de performance extra financière.

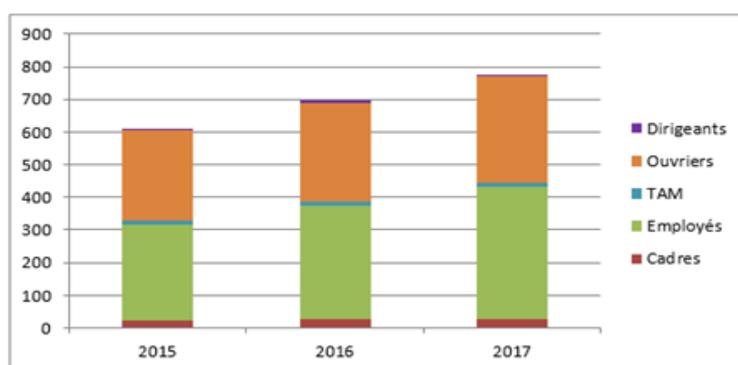
Les informations figurant au présent paragraphe 21 sont des informations relatives à l’année civile, alors les comptes du Groupe sont arrêtés au 30 septembre 2018.

21.1 Informations sociales

21.1.1 Informations relatives à l’emploi

Conformément à nos attentes et du fait de l’augmentation du nombre de points de vente ainsi que du chiffre d’affaires, l’effectif total du groupe a augmenté, passant de 695 à 775 salariés du 31.12.2016 au 31.12.2017 (soit + 11,5%).

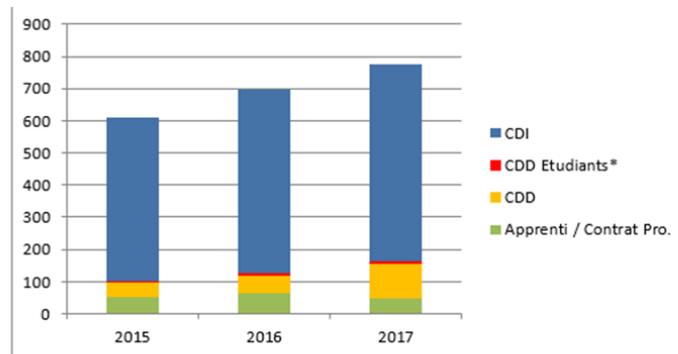
Effectif total présent au 31/12 par catégorie



Catégorie	2015	2016	2017
Cadres	25	28	28
Employés	293	347	406
TAM	12	12	10
Ouvriers	274	303	326
Dirigeants	5	5	5
Total	609	695	775

Dans la répartition de cette augmentation de contrat, on remarque que celle-ci diffère de celle connue en 2016. En effet, l’augmentation constatée précédemment a été fortement marquée par des CDI (+73 en 2016 contre +26 en 2017) et très peu par des CDD (+13 en 2016 contre +54 en 2017), avec un ratio d’embauche en CDI/CDI qui se situe à environ 2 pour 1. Enfin, près de 20% des CDD conclus dans le Réseau de magasins le sont avec des étudiants à la recherche d’un emploi pour les vacances scolaires ou sur leur temps libre. Cela permet au groupe de bénéficier de salariés flexibles.

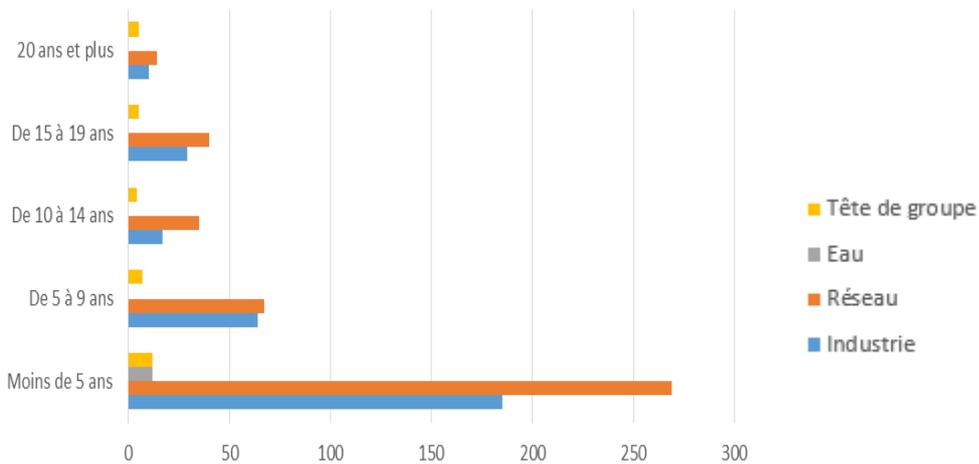
Effectif total présent au 31/12 par type de contrat



Type de contrat	2015	2016	2017
Apprenti / Contrat Pro.	54	65	47
CDD	43	53	110
CDD Etudiants*	6	9	6
CDI	506	568	612
Total	609	695	775

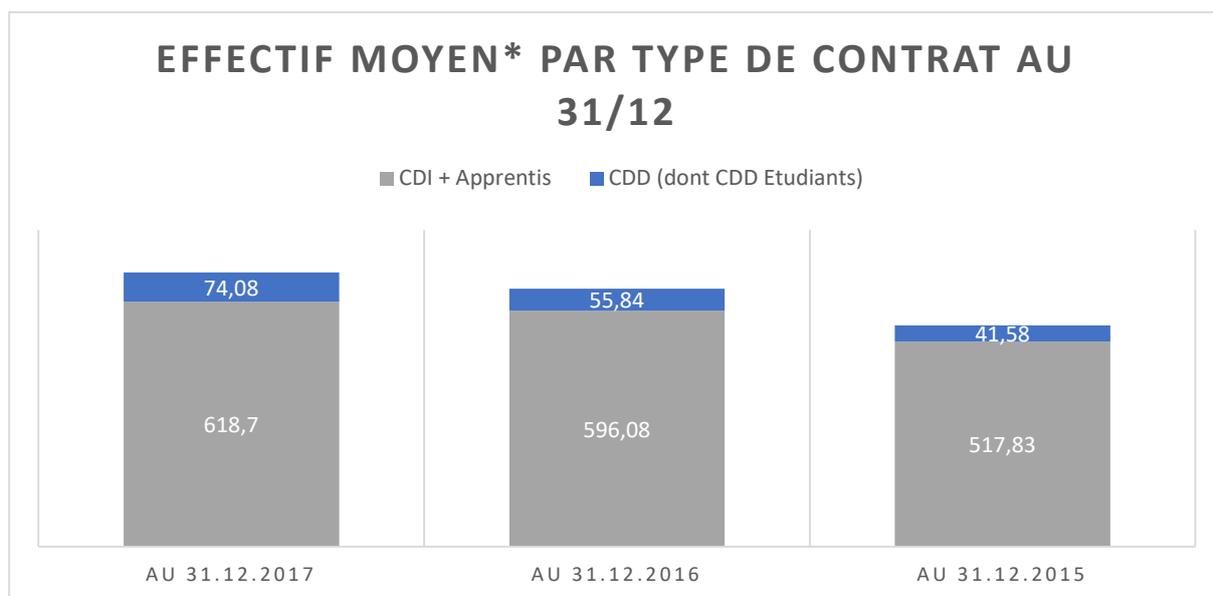
*Présents les week-end et vacances scolaires

Effectif total par tranche d'ancienneté et par pôle 2017

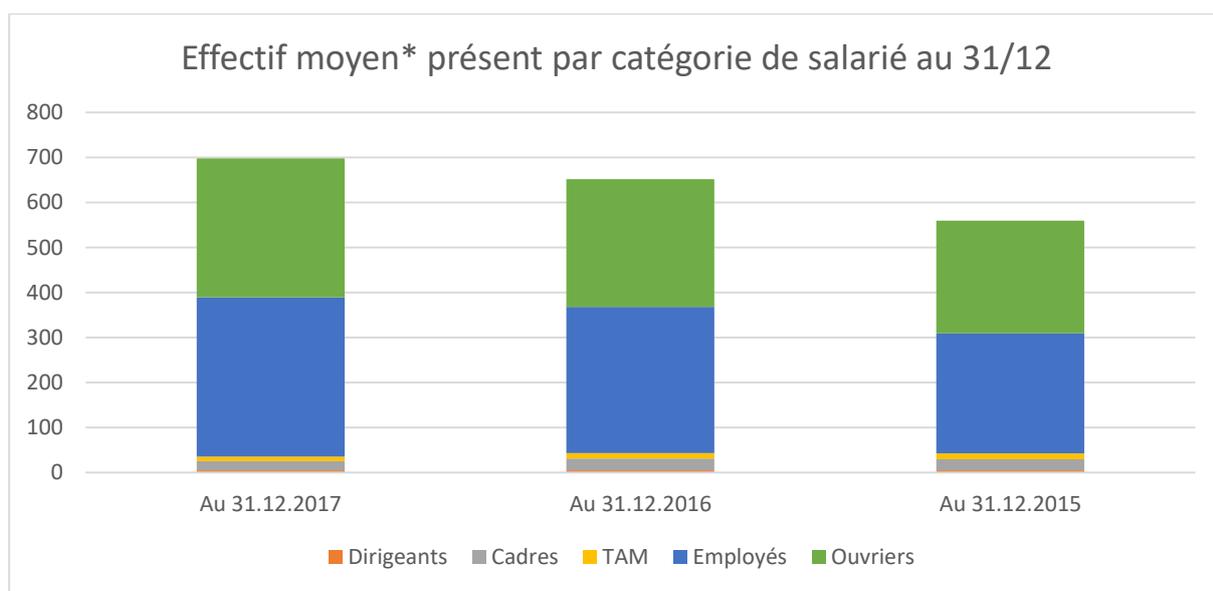


La faible ancienneté de nos salariés, notamment sur le pôle Réseau et Eau, s'explique par l'ouverture récent de nombreux points de vente (17 depuis 2015) et du début de l'activité Eau en 2015. Pour le Pôle Industrie, cela s'explique par la croissance constante du Groupe, qui a un besoin d'augmenter ses effectifs.

21.1.2 Informations relatives à l'organisation du travail



*Moyen = correspond au temps de présence dans l'entreprise du 01/12 au 31/12



*Moyen = correspond au temps de présence dans l'entreprise du 01/12 au 31/12

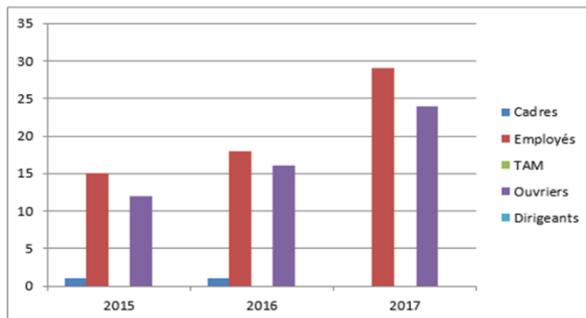
	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
Effectif moyen par catégorie	692,78	651,92	559,41
Dirigeants	5	5	5
Cadres	20,75	26	25
TAM	9,66	11,92	12,33
Employés	353,98	325,17	267,08
Ouvriers	308,39	283,83	250

21.1.3 Informations relatives aux relations sociales

L'organisation des réunions et des négociations avec le CHSCT se fait en fonction du calendrier légal ou de la demande de l'organisation ; ces réunions ont notamment pour but de prendre en compte les considérations de nos salariés afin d'améliorer leurs conditions de travail.

21.1.4 Informations relatives à la santé et la sécurité au travail

Nombre d'accidents du travail par catégorie

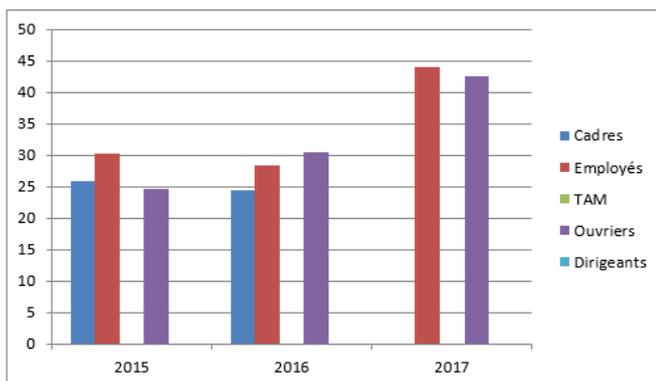


Catégorie	2015	2016	2017
Cadres	1	1	0
Employés	15	18	29
TAM	0	0	0
Ouvriers	12	16	24
Dirigeants	0	0	0
Total	28	35	53

Bien que le nombre d'accident de travail soit en hausse par rapport à l'année précédente, celui-ci doit être mis en relation avec le taux de fréquence du nombre d'accident par rapport au nombre d'heures travaillées qui lui reste stable par rapport à l'exercice précédent. En effet, l'effectif de l'entreprise ayant augmenté au cours de cette année, avec notamment le rachat et l'intégration au sein du Groupe POULLAILLON de la société POULLAILLON SAINT-VIT (ex 365 MATINS).

Taux de fréquence des accidents de travail

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents du travail}}{\text{Heures travaillées}} \times 1\,000\,000$$

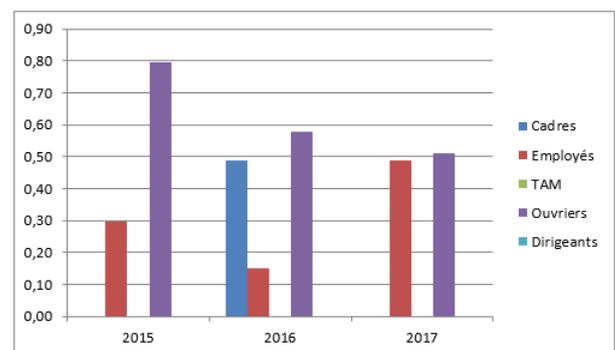


Catégorie	2015	2016	2017
Cadres	26	24	0
Employés	30	28	44
TAM	0	0	0
Ouvriers	25	30	43
Dirigeants	0	0	0
Total	27	29	41

*Le taux de fréquence est le nombre d'accident du travail pour 1 millions d'heures travaillées

Taux de gravité des accidents de travail

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de jours perdus pour AT}}{\text{Heures travaillées}} \times 1\,000$$



Catégorie	2015	2016	2017
Cadres	0,00	0,49	0,00
Employés	0,30	0,15	0,49
TAM	0,00	0,00	0,00
Ouvriers	0,80	0,58	0,51
Dirigeants	0,00	0,00	0,00
Total	0,51	0,34	0,47

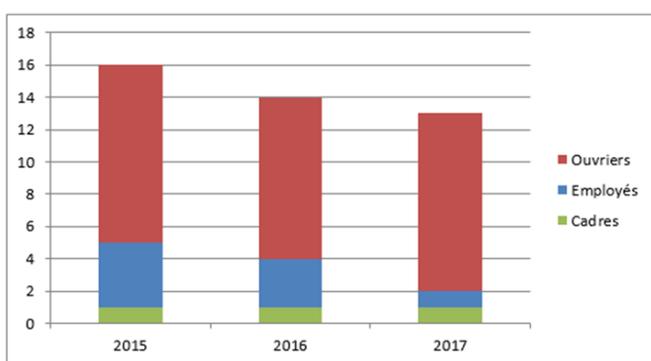
*Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts par milliers d'heures travaillées pendant une année

De plus, l'indice de gravité des accidents de travail est de 0 pour les deux derniers exercices (2017 et 2016), ce qui prouve que les accidents sont minimes et que les efforts produits en termes de santé et sécurité au travail sont efficaces.

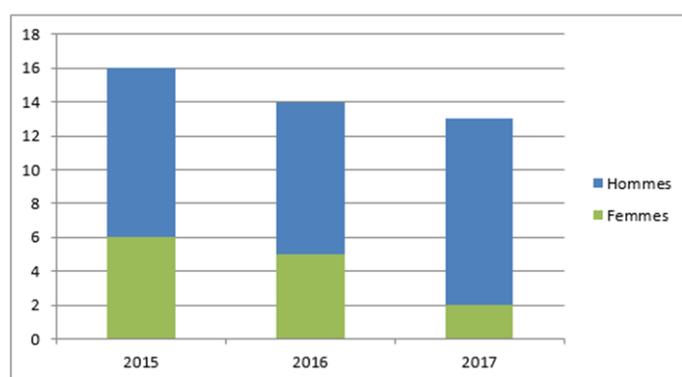
21.1.5 Informations relatives aux travailleurs en situation de handicap

Les métiers exercés dans nos usines de production et dans les magasins ne permettent pas d'accueillir facilement des travailleurs handicapés, ceci étant notamment dû aux contraintes liées aux différents postes de travail. Toutefois, nous tentons d'aménager au mieux les postes afin de permettre l'exercice de la profession dans les meilleures conditions. Par ailleurs, on remarque également que les effectifs de travailleurs en situation de handicap restent stables.

Travailleurs en situation d'handicap au 31/12 par catégorie



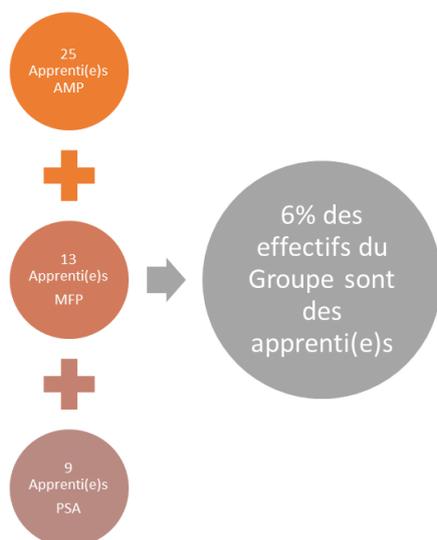
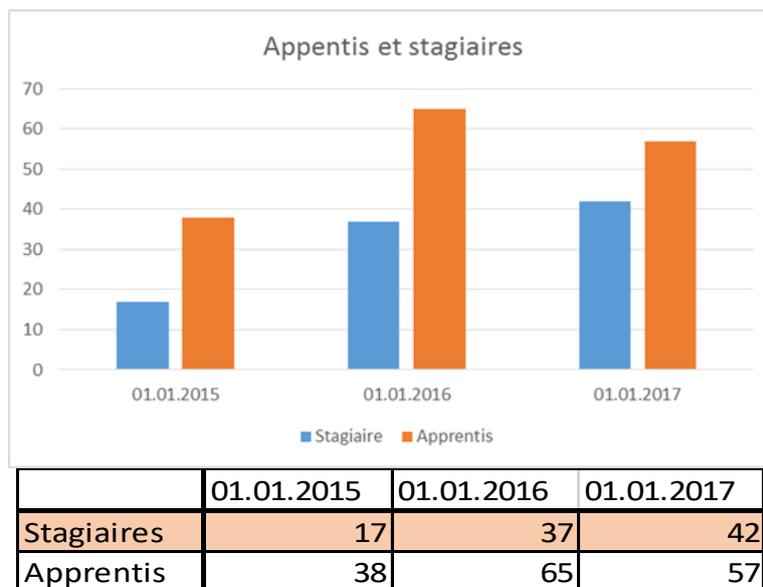
Catégorie	2015	2016	2017
Cadres	1	1	1
Employés	4	3	1
Ouvriers	11	10	11
Total	16	14	13



Catégorie	2015	2016	2017
Femmes	6	5	2
Hommes	10	9	11
Total	16	14	13

21.1.6 Informations relatives à la formation

Le Groupe POULLAILLON s'engage également dans la formation, quelle que soit sa forme : cela va de la formation des étudiants à celle du personnel déjà salarié de l'entreprise, sur des thématiques diverses telles que l'environnement ou la prise en main de nouveaux équipements, aussi bien pour nos activités de sièges (comptabilité, gestion, marketing...) que celle de production.



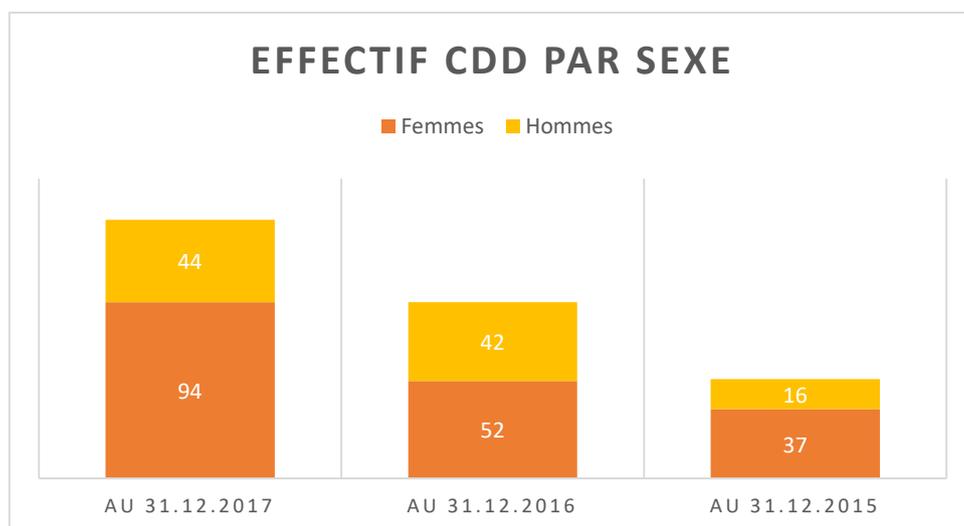
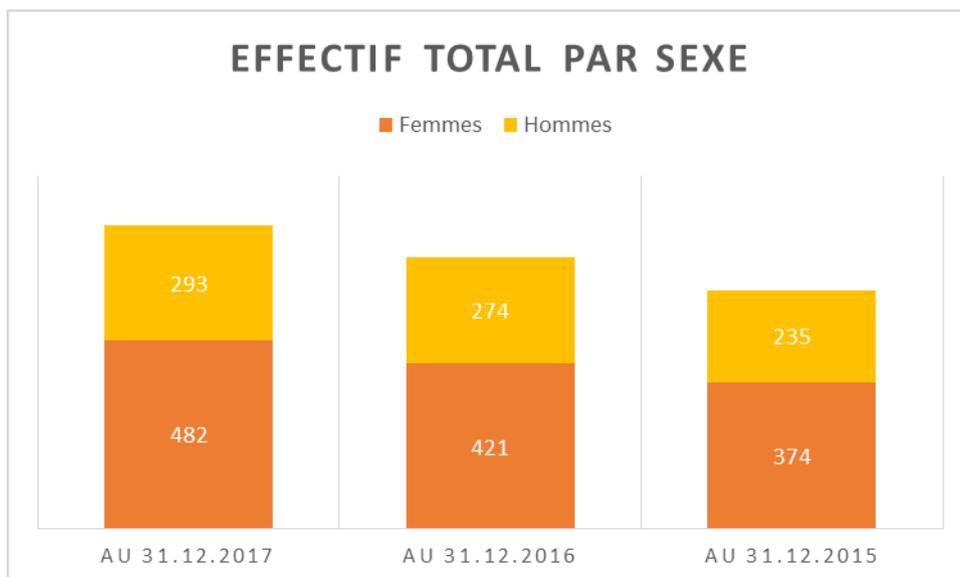
En effet, depuis plusieurs années le Groupe œuvre et utilise son savoir-faire en matière de formation en accueillant des étudiants dans ses différents services, que ce soit par le biais de stages ou de l'apprentissage. Cette démarche est une solution qui convient à chacun des protagonistes notamment par le biais de l'échange qui peut se mettre en place et des projets à mener. Pour la plupart d'entre eux, cette expérience constitue un réel socle de connaissances pratiques et techniques qui peut se voir dans certains cas récompensé par un renouvellement de la formation voire une embauche pour ceux étant en fin de cycle scolaire et/ou universitaire. Enfin, le nombre d'apprenti est fluctuant du fait de la demande ainsi que de nos besoins.

Chaque salarié nouvellement embauché, quel que soit son type de contrat (intérim, contrat à durée (in)déterminé ...) dispose d'une formation initiale sur les pratiques de l'entreprise, sa politique générale et sur le poste et les missions qui lui seront confiés.

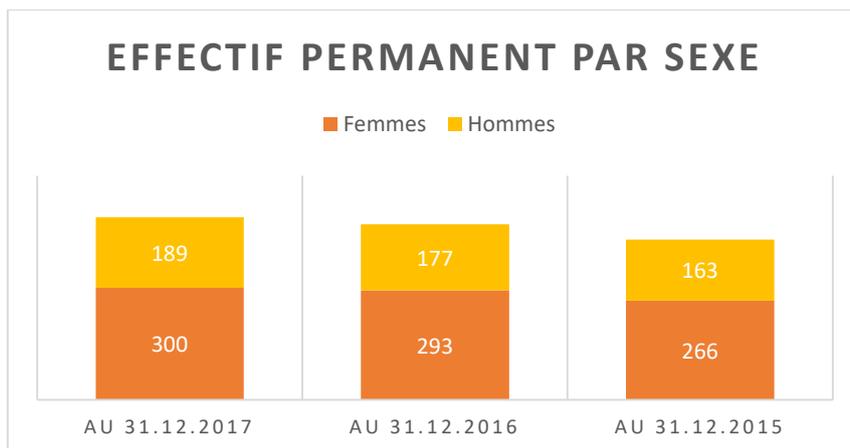
En effet, parmi les différentes formations dont ont pu bénéficier nos collaborateurs, l'une des plus marquantes fut celle sur la qualité des produits, et la « Food Fraud » (notion développée ultérieurement), thématique sur laquelle nous sommes extrêmement vigilants, ainsi qu'une formation sur le tri et, pour nos livreurs, une formation à l'éco conduite.

21.1.7 Informations relatives à l'égalité de traitement

Comme indiqué par les graphiques ci-dessous, on remarque que la répartition des effectifs par sexe, sur l'effectif total, en CDD ainsi qu'en effectif permanent reste stable dans ses proportions, le même commentaire qu'au point 21.1.1 pouvant être fait : l'augmentation d'homme en CDD a été marquée en 2016, tandis que celle de femme l'est pour l'année 2017.



Le Groupe s'engage à ne pas opérer de discriminations entre les différents candidats à l'embauche, ni entre les contrats qui pourraient leur être proposés, conformément à la législation en vigueur en France.



21.2 Informations environnementales

21.2.1 Informations relatives à la politique générale en matière d'environnement

Le Groupe POULAILLON dispose d'un responsable qualité et environnement permettant ainsi de développer une réelle politique environnementale au sein de nos différentes structures. En ce sens, le Groupe POULAILLON a notamment obtenu des certifications concernant plusieurs de nos sites. En effet, le site de Wittelsheim a obtenu la certification IFS Food v6, le 28 novembre 2017, qui est un référentiel d'audit de la qualité et la sécurité des produits alimentaires. Cette certification a été renouvelée en novembre 2018, et étendu au site de Saint-Loup sur Semouse (70). Le champ de l'audit a notamment concerné la fabrication et conditionnement de pains (pains spéciaux, petits pains bretzel, Moricette®), viennoiseries feuilletées ou briochées, beignets, sandwichs (frais, surgelés à réchauffer), produits traiteur (dont miches, canapés, mini sandwichs, brochettes de fruits ou de légumes, buffets et plateaux repas, verrines), pâtisseries individuelles et grandes pièces.

Le Groupe fait également de plus en plus appel à des aliments dits « *Clean Label* » sans additifs ni ingrédients de synthèses (émulsifiants, antioxydants, épaississants, colorants de synthèse) dont la demande est en augmentation depuis plusieurs années auprès de la GMS et de la RHF. Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la provenance des produits dont ils souhaitent prioritairement qu'ils proviennent de France ou d'Europe.

Notre politique de Groupe prend également en compte les risques environnementaux et de pollution, par le biais de la prévention : en effet, des contrôles réglementaires externalisés sont régulièrement effectués concernant les liquides frigorigènes ou encore les chaudières afin que les risques soient diminués.

Le tri des déchets a également fait l'objet de mesures particulières au sein de notre groupe : différentes filières ont été mises en place (bio déchets, cartons, papiers) concernant le tri et l'ensemble des services ont fait l'objet d'une sensibilisation sur la thématique, services allant de la production à la direction. Ce tri concerne également les déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi que les déchets industriels spéciaux.

21.2.2 Informations relatives à la pollution

Le site de Wittelsheim est une installation classée soumise à un régime de déclaration et non d'autorisation, le Groupe transformant des quantités de matières premières végétales et animales inférieures aux seuils au-delà desquels une autorisation est nécessaire. Le site est contrôlé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – DREAL qui enregistre les déclarations d'installation. Le site se trouve dans une zone couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels prévisible (PPRn).

Le site de Saint-Loup-sur-Semouse n'est pas soumis à déclaration. Les personnels de production manient des équipements légers de garnissage, de réfrigération et de surgélation des produits.

Le site de Wittelsheim a été conçu, dans le choix des matériaux, par sa disposition, ses infrastructures et ses aménagements, sa facilité de nettoyage des installations et d'entretien des locaux. La démarche IFS (International Food Standard) a été obtenue sur le volet production. Les rejets dans l'air ne sont que très peu polluants, hormis sur le plan olfactif avec des odeurs de boulangerie qui sont dégagées.

Les eaux usées font également l'objet d'un traitement en sortie d'usine en passant systématiquement par un déshuileur/débourbeur, ainsi qu'un bac à graisse avant leur injection dans le réseau d'assainissement.

Dès lors, les usages significatifs de la société en termes d'énergie sont le transport, les groupes froids et l'énergie gaz pour les fours. Des suivis de consommation d'énergie ont donc été mis en place, que ce soit pour l'eau, l'électricité ou le gaz. Cela permet notamment une optimisation de la consommation d'énergie des unités de froid (froids positifs et négatifs) réalisée en fonction des tarifs tout en maintenant la disponibilité nécessaire des installations ; des systèmes de récupération d'énergie ont été mis en place dès la construction du bâtiment permettant des économies d'énergie. Enfin, concernant le transport, une formation sur l'éco conduite a notamment été dispensée cette année à l'ensemble de nos livreurs.

Que ce soit pour les sites de Wittelsheim, ou de Velleminfroy, les nuisances sonores sont négligeables par rapport à l'environnement des sites de production, et aucun risque n'a été identifié par rapport aux sols. L'implantation desdits sites se fait soit en zone industrielle soit en zone artisanale, afin de limiter également notre impact sur l'environnement.

21.2.3 Informations relatives à l'économie circulaire

- **PREVENTION ET GESTION DES DECHETS**

Comme indiqué précédemment, le recyclage fait l'objet d'une attention spécifique au sein du Groupe POULLAILLON. Les actions de tri ainsi que le recyclage sont gérés conformément aux dispositions réglementaires sur le sujet (par le biais de la tenue d'un registre notamment) et plus de 99% des déchets font l'objet d'une revalorisation énergétique, avec pour objectif de réduire ces options pour les déchets industriels banaux. Concernant les déchets alimentaires, ces derniers sont envoyés en méthanisation afin d'opérer une valorisation énergétique, et les déchets spécifiques font l'objet d'un envoi à des filières spécialisées.

Ce tri plus consciencieux a notamment permis, pour les déchets industriels banaux, de diminuer leur part pour chacun de nos exercices.

En outre, afin de diminuer nos déchets, nous privilégions les fournisseurs utilisant le carton par exemple, à ceux utilisant le verre qui est beaucoup plus difficile à retraiter ou recycler. Dans la même logique, nos équipes de Recherche et Développement mènent une réflexion sur la possibilité et les moyens de diminuer les emballages des produits, afin d'agir en amont sur le recyclage qui sera ensuite à la charge du client.

- **UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES**

Concernant son approvisionnement en énergie ou autres ressources, le Groupe ne connaît pas de contraintes particulières, l'approvisionnement en eau se fait notamment par le réseau. En production, où les consommations d'eau peuvent être importantes, des dispositifs ont été mis en place afin d'en limiter la consommation, comme par exemple le déclenchement au genou des robinets.

Concernant certaines matières premières, comme par exemple la farine, il est fait recours à l'ensilotage afin de limiter et d'éviter les livraisons en vrac de sac de 25kg. De plus, pour réduire les risques, le site de Wittelsheim compte 3 silos à farine en textile équipés d'évents de surpression qui limitent considérablement les risques d'explosion et leur impact potentiel.

La majorité du Groupe s'approvisionne en électricité renouvelable et l'éclairage a également fait l'objet d'un passage progressif au système de LED. Nous sommes également passés à l'électricité dite « Verte » avec l'un de nos fournisseurs. Enfin, il a été mis en place un monitoring des énergies consommées permettant d'évaluer et de maîtriser notre utilisation énergétique.

Dans le même ordre d'idée et concernant la préservation des ressources, les sites de Velleminfroy et de Wittelsheim ont fait l'objet de contrôles thermographiques afin d'identifier quelles seraient les potentielles déperditions énergétiques et comment les limiter. Enfin, le réseau d'air comprimé fait également l'objet de contrôles récurrents afin de prévenir toute fuite qui pourrait causer des préjudices, notamment en termes de consommations énergétiques.

21.2.4 Informations relatives à la prise en compte des changements climatiques

Afin de prendre en compte les changements climatiques, plusieurs mesures ont également été prises comme par exemple le rapatriement dans une chambre froide des produits qui étaient antérieurement situés près de Strasbourg : cela permet notamment de limiter nos rejets en CO² du fait de nos véhicules et réduire un de nos principaux postes d'émission de gaz à effet de serre.

Concernant la production de froid industriel, nous utilisons les dernières centrales de production de froid sont au CO₂ (R744) afin de limiter l'utilisation des fluides frigorigènes à haut potentiel de réchauffement planétaire.

Enfin, nous privilégions également les circuits courts conformément à l'approche de l'ISOD21000. Cette approche préconise en effet un approvisionnement de produits en local et une optimisation des stocks et des conditionnements groupés.

21.2.5 Informations relatives à la protection de la biodiversité

La biodiversité fait également l'objet de nos préoccupations, comme en témoigne notre site de Velleminfroy. En effet, l'usine d'embouteillage a été construite et implantée dans une zone artisanale à plus d'1,5 km de la source, qui est un site historique protégé. Cette construction qui s'éloigne du site protégé permet de préserver le cadre naturel de la source, l'environnement ainsi que la biodiversité

qui s’y trouve et permet également d’éviter toute sorte de nuisances par rapport au village. De plus, les magasins du réseau implantés dans des zones d’activités ont fait l’objet d’étude d’impact préalable à l’établissement dans la zone.

21.3 Informations sociétales

21.3.1 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Comme cela a déjà pu être indiqué, le Groupe apporte une attention particulière à la limitation et à la réduction de ses déchets, ce qui englobe également les déchets alimentaires. Pour limiter ces derniers, un partenariat a notamment été mis en place avec les Banques Alimentaires qui collectent les produits invendus. Ce partenariat qui ne concernait initialement que 3 magasins du Groupe, a été étendu à une grande majorité de nos magasins du Groupe, et ce de manière progressive. Ce partenariat présente un double avantage pour notre société : d’une part, cela permet de venir en aide à des personnes dans le besoin, et d’autre part il nous permet de limiter le gaspillage de denrées alimentaires et de réduire ainsi la masse de nos déchets.

D’autres actions sont également menées à plus petite échelle afin de tenter de diminuer le gaspillage de produits, que ce soit notamment avec les Resto du Cœur, la croix rouge, ou encore avec *Too Good to Go* qui nous permet de vendre des produits à prix réduit sur une application mobile en fin de journée.

D’autres partenariats ont également été mis en place par la Société Eaux Minérales de Velleminfroy, notamment avec les Mulhousiennes. Si l’association est surtout connue pour la course qu’elle organise de manière annuelle dans la ville de Mulhouse, son action ne se limite pas à cela. En effet, cette association a pour but la sensibilisation aux maladies dont sont sujettes les femmes, et notamment le cancer du sein. De ce fait, à travers le soutien que nous portons à cette association, nous nous associons également aux valeurs et messages qu’elle véhicule.

43

21.3.2 Informations relatives à la sous-traitance et aux fournisseurs

La politique d’achat est directement impliquée dans la politique générale du Groupe : étant toujours à la recherche de qualité pour l’ensemble de nos produits, nous accordons une importance particulière à nos fournisseurs. Ceux-ci sont choisis en fonction de plusieurs critères tels que leur engagement pour l’environnement, leur démarche « développement durable », leur engagement social ainsi que la qualité de leurs produits. Pour être sûr de cela, la majorité de nos fournisseurs s’engagent de manière unilatérale, notamment par le biais de leur site internet ou de certifications obtenues (IFS par exemple), à respecter l’ensemble de ces bonnes pratiques environnementales et sociales.

Pour certains de nos autres fournisseurs, des questionnaires leurs sont envoyés et nous permettent de les évaluer en fonction des critères indiqués ci-dessus. En fonction de leur réponse, nous pouvons leur faire des recommandations par le biais de plans d’action et leur soumettre des axes de progression. Dans les relations commerciales qui sont plus longues, un bilan des pratiques est également fait de manière annuelle.

Enfin, un dernier critère entre en compte : la proximité. En effet, ce critère peut également jouer en rôle notamment en matière de livraison et diminuer ainsi la pollution concomitante à nos relations commerciales et aux transports.

En outre, le Groupe s'est également engagé à ne plus utiliser des produits avec des œufs issus de poules élevées en cage d'ici 2021. L'objectif a été fixé à 2021, et pas à l'immédiat, car le marché ne permet pas, a priori, d'absorber la demande qui émanerait du groupe : en effet, seul 10% de la production française d'œufs est issue d'élevage de poules en plein air, et moins de 10% pour l'élevage au sol.

En parallèle, nous sommes attentifs et travaillons également sur la thématique de l'huile de palme. Nous demandons à nos fournisseurs des renseignements sur sa présence dans leurs produits, son utilisation et les moyens mis en œuvre pour limiter son recours. Dans le cas où de l'huile de palme serait tout de même présente dans des matières premières que nous achetons, nous nous informons sur sa provenance et demandons à ce qu'elle soit produite à partir de méthode « durable ».

21.3.3 Informations relatives à la loyauté des pratiques

Afin de garantir la qualité de nos produits, de nombreuses actions ont été mises en place et actualisées, notamment pour le traitement des produits et matières premières.

Tout d'abord, de nombreux tests (bactériologiques, physico-chimiques, visuels) sont effectués en interne et en externe permettant de vérifier la qualité des produits que nous achetons et destinés à la vente. Afin également de limiter les risques, nos ateliers ainsi que les zones de stockage se trouvent sous température dirigée, tandis que notre flotte de véhicule est « réfrigérée bi-température ».

Une politique de lutte contre la « Food Fraud » s'est également mise en place et s'accompagne d'un plan de maîtrise sanitaire fondé sur plusieurs référentiels qui sont propres au Groupe POULAILLON, à savoir :

- GBPH (Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiènes) : Guide interne au Groupe POULAILLON reprenant les bonnes pratiques de la Boulangerie, Pâtisserie et Traiteur ; ce guide comprend l'ensemble des règles d'hygiènes relatives au personnel, aux méthodes (nettoyage, désinfection ...), aux matières ainsi qu'aux contaminants.
- HACCP (Analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise, Hazard analysis control critical points) : fait l'objet d'un suivi par une équipe dédiée, et permet entre autres de garantir la qualité hygiénique des aliments, leur qualité nutritionnelle ainsi que celle d'usage et service.
- Manuel des procédures : procédures de traçabilité, gestion des réclamations, gestion de crise.

Le Groupe POULAILLON a décidé d'associer une analyse complète des risques sanitaires à la maîtrise quotidienne des bonnes pratiques hygiéniques. En effet, les enregistrements, surveillances et vérifications sont issus des analyses des risques sanitaires, et les sujets traités s'orientent tant sur la maîtrise des corps étrangers et des contaminations croisées (allergènes), puis sur la qualité sanitaire des produits proposés.

Les non-conformités ainsi que les actions en lien avec celles-là sont détaillées dans la procédure PRO017 - Traitement des non-conformités. L'objectif est donc de pallier à l'ensemble des dysfonctionnements réels ou potentiels : pour cela, chaque action est enregistrée sous forme de correction ou d'action préventive.

L'ensemble de ces objectifs fait également l'objet d'une revue de direction assurée de manière annuelle afin de dresser un bilan quant aux performances du Groupe en matière de qualité et sécurité

des denrées alimentaires. Suite à ce bilan, de nouveaux objectifs peuvent être fixés ou des mesures correctives peuvent être prises. De plus, la revue des différents processus, de l'HACCP, des surveillances et vérifications permettent d'apporter des éclaircissements dans l'ensemble des prises de décision.

Différents plans d'actions sont alimentés et suivis, parmi lesquels :

- Plan de management en lien avec la Revue de direction et les réunions hebdomadaires
- Plan de traitement des Non conformités
- Plan de traitement des audits Internes et externes et Inspections
- Tous les plans d'actions individuels en lien avec une activité ou un projet particulier (ex : plan sanitaire ; construction d'un site...)

Enfin, l'ensemble de ces actions bénéficie d'un support de référence par le biais d'une veille qui permet de se conformer à la législation en vigueur. Un dossier de référence est de ce fait régulièrement mis à jour avec les versions consolidées des textes de droit français et européen, sur différentes thématiques telles que la « Food safety » (sécurité alimentaire), l'environnement ou encore la santé et sécurité au travail. La diffusion de ces différentes mises à jour se fait par un référent qui est en charge de la veille.

L'ensemble de cette démarche a notamment été récompensée par l'obtention récente de la certification « IFS Food v6 », qui est un référentiel d'audit de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires (site de Wittelsheim (68) et Saint-Loup sur Semouse (70)).

21.4 Informations complémentaires

21.4.1 Lutte contre la corruption

Le Groupe POULAILLON n'a pour l'instant pas encore été confronté à la thématique de la corruption. Si le cas échéant nous venions à y être confrontés, nous prendrions les mesures nécessaires (dispositifs TRACFIN, alerte en interne et signalement du problème aux supérieurs ainsi qu'à la direction).

21.4.2 Actions en faveur des droits de l'homme

Le Groupe s'engage à respecter et faire respecter l'ensemble des dispositions relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, et éliminer les discriminations en matière d'emploi et de profession, d'éliminer le travail forcé, obligatoire ou par des enfants, chez ses parties prenantes.

22. INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

En revanche, les mandats des premiers Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant, sont arrivés à terme.

22.1.1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des Administrateurs, dont le Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués.

Administration de la société

Président du Conseil d'Administration de la Société

Monsieur Paul POULAILLON, Administrateur de POULAILLON SA

Président Directeur Général de BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA
Gérant de SOURCE DE VELLEMINFROY SARL
Représente POULAILLON SA Président de EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS
Représentant permanent de la Présidente POULAILLON SA pour la société POULAILLON SAINT-VIT
Président de la société MAINTENANCE ENTRETIEN PROFESSIONNELS PRIVES SA (hors groupe)
Président de la société MARGUERITE SAS (hors groupe)
Gérant de SCI LA SOURCE (hors groupe)
Gérant de SCI LES MIRABELLES 2
Gérant de SCI VELLE
Gérant de LES JARDINS DU PRE DES SAULES SCCV (hors groupe)

Directeur Général de la Société

Monsieur Fabien POULAILLON, Administrateur de POULAILLON SA

Directeur Général Délégué de BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA
Directeur Général et administrateur de POULAILLON SAINT-VIT
Gérant de la SCI ANDELNANS CONSTRUCTION
Gérant de la SCI JULEO EVATOM (hors groupe)
Gérant de la SCI HOCHSTATT CONSTRUCTION
Gérant de la SCI LES CHENAIES
Gérant de la SCI ILLZACH Z3F CONSTRUCTION (hors groupe)

Directeur Général Délégué de la Société

Madame Magali POULAILLON, Administrateur de POULAILLON SA

Administrateur de BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA
Gérante de AU MOULIN POULAILLON SARL
Gérante de TOMBLAINE DEVELOPPEMENT SARL
Administrateur de POULAILLON SAINT-VIT
Gérante de SCI POULAILLON CONSTRUCTION
Gérante de SCI MORSCHWILLER CONSTRUCTION
Gérante de la SCI KINGERSHEIM CONSTRUCTION (hors groupe)

Directeur Général Délégué de la Société

Madame Marie-France POULAILLON, Administrateur de POULAILLON SA

Directeur Général Délégué de BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA
Gérante de SCI LA SOURCE (hors groupe)

22.1.2 Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre d'une part, un dirigeant de la Société ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement plus de la moitié du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital sont listé au paragraphe 23 « CONVENTIONS REGLEMENTEES » ci-après.

22.1.3 Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-4 3° et L. 225-100 7° du Code de commerce, vous trouverez en annexe du présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

47

23. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous entendrez lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

NEANT

24. PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le texte de résolution figurant au paragraphe 27 « PRESENTATION DU TEXTE DES RESOLUTIONS » prévoit la nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Jules NESCI, né le 24 octobre 2000 à MULHOUSE, résidant au 12, rue de la Montagne, 68720 HOCHSTATT.

25. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Premiers Commissaires aux Comptes

Titulaire Monsieur Jean FOLTZER, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Suppléant La société AUDITEX, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Il est proposé de renouveler les mandats des premiers Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

Seconds Commissaires aux Comptes

Titulaire La société FIBA SATFC, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Suppléant La société FIBA SAS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

26. PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Le Conseil d'Administration vous invite, après lecture du présent rapport et des rapports des commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qui seront soumises à votre vote.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et des charges non déductibles)

Explication :

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2018 tels qu'ils vous ont été présentés.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 365 063,20 euros,

approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 120 675,00 euros ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 40 225,00 euros (au taux de 33,33 %).

DEUXIEME RESOLUTION

(Quitus au Conseil d'Administration)

Explication :

Nous vous demandons de donner quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Rédaction :

(Quitus au Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

en conséquence de la résolution qui précède,

donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

49

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation de comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018)

Explication :

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2018 tels qu'ils vous ont été présentés.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et distribution d'un dividende prélevé sur le bénéfice distribuable dudit exercice)

Explication :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 365 063,20 euros, ainsi qu'il suit :

- Dividende de 0,04 euro par action, soit un dividende global de 204 444,76 euros ;
- Affectation du solde, soit 160 618,44 euros, au compte « Report à nouveau ».

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 de la manière suivante :

	Affectation	Origine
Bénéfice de l'exercice :		365 063,20 euros
Report à nouveau créditeur :		961 790,50 euros
Soit un bénéfice distribuable de :		1 326 853,70 euros
Paiement aux actionnaires d'un dividende par action de :	0,04 euro	
<i>Soit un dividende global de : (sur la base des 5.111.119 actions composant le capital de la société au 30 septembre 2018)*</i>	204 444,76 euros	
Le solde, au compte « Report à nouveau » :	1 122 408,94 euros	

décide que le dividende sera détaché de l'action le 08 avril 2019 et mis en paiement le 10 avril 2019.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois (3) exercices précédents, du montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de quarante pour cent (40%) mentionné au 2° du 3 de l'article 158 dudit code, ainsi que de celui des revenus distribués non éligibles à cet abattement :

	Dividendes mis en distribution	Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts	Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts
Exercice clos le 30 septembre 2017	204.444,76 euros	204.444,76 euros	Néant
Exercice clos le 30 septembre 2016	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 30 septembre 2015	Néant	Néant	Néant

** Il est précisé que la Société n'a pas d'actions auto-détenues au jour de l'Assemblée Générale.*

CINQUIEME RESOLUTION

(Fixation du montant global des jetons de présence alloué au Conseil d'Administration)

Explication :

Nous vous proposons de porter le montant global des jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours de 8.000,00 euros à 10.000,00 euros et de maintenir ce montant pour les exercices à venir jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration,

décide de fixer à 10.000,00 euros le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2019, ainsi que pour chaque exercice ultérieur, et ce, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires.

SIXIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce – Approbation en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce de la conclusion d'un avenant à la convention d'intégration fiscale conclue le 8 octobre 2012 avec la société AU MOULIN POULLILLON dont Madame Magali POULLILLON (Administrateur et Directeur Général Délégué de la Société) est gérante)

Explication :

Nous vous proposons d'approuver les nouvelles conventions réglementées conclues au de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements ou conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, la conclusion d'un avenant à la convention d'intégration fiscale conclue le 8 octobre 2012 avec la société AU MOULIN POULAILLON dont Madame Magali POULAILLON (Administrateur et Directeur Général Délégué de la Société) est gérant.

Il est précisé que Madame Magali POULAILLON ne peut pas prendre part au vote et que ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce – Approbation en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce de la conclusion d'une convention d'abandon de créance avec la société EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY dont la Société est présidente et dont Monsieur Paul POULAILLON (Président du Conseil d'Administration de la Société) est le représentant permanent)

52

Explication :

Nous vous proposons d'approuver les nouvelles conventions réglementées conclues au de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements ou conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, la conclusion d'une convention d'abandon de créance avec EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY dont la Société est président et dont Monsieur Paul POULAILLON (Président du Conseil d'Administration) est le représentant permanent.

Il est précisé que Monsieur Paul POULAILLON ne peut pas prendre part au vote et que ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

HUITIEME RESOLUTION

(Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

Explication :

Nous vous proposons d'approuver le rapport établi par les Commissaires aux comptes conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce ainsi que les opérations et conventions dont il fait état.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,

prend acte et approuve les opérations et conventions dont ce rapport fait état et prend acte de ce que les autres conventions ont porté sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales.

53

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en application de l'article L.225-209 du Code de commerce en vue de l'achat par la Société de ses propres actions)

Explication :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, dans les conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, à acquérir ou faire acquérir en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera des actions de la société en vue :

1. de leur annulation, en tout ou partie, dans le cadre d'une réduction de capital et sous réserve de l'adoption de la huitième résolution par la présente Assemblée Générale,
2. de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuites d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plan d'épargne d'entreprise,
3. d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante et dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers,
4. et plus généralement, de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers,

décide, que les achats, cessions, transferts ou échanges des actions pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés, en une ou plusieurs fois, dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré ou par bloc, et à tout moment, y compris en période d'offre publique,

décide que le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social existant à la date de ces achats, étant précisé que lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,

décide de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 20,00 euros dans la limite d'un montant maximum global (hors frais et commissions) susceptible d'être payé par la société pour l'acquisition de ses propres actions dans le cadre de la présente autorisation de 300.000 euros ; étant précisé que le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) pourra, le cas échéant, faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation,

donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous contrats de liquidité, tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation,

décide que la présente autorisation, rend caduque et remplace l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2018 sous sa septième résolution.

DIXIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

Explication :

Nous vous proposons de nommer Monsieur Jules NESCI en qualité de nouvel administrateur de la Société.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société, Monsieur Jules NESCI, né le 24 octobre 2000 à MULHOUSE, résidant au 12 Rue de la Montagne, 68720 HOCHSTATT, lequel est nommé, conformément à l'article 16.3 des statuts de la Société, pour une durée de six (6) années prenant effet à l'issue de la présente Assemblée Générale et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2025 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2024,

prend acte que Monsieur Jules NESCI a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur de la Société et déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat.

55

ONZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société de Monsieur Jean FOLTZER)

Explication :

Nous vous proposons de renouveler le mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société de Monsieur Jean FOLTZER.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean FOLTZER, premier Commissaire aux comptes titulaire. Son mandat, d'une durée de six (6) années, prendra fin à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2025 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2024.

prend acte que Monsieur Jean FOLTZER a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions conférées et déclarée satisfaisante à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat.

DOUZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société de la société AUDITEX)

Explication :

Nous vous proposons de renouveler le mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société de la société AUDITEX.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

décide de renouveler le mandat de la société AUDITEX, premier Commissaire aux comptes suppléant. Son mandat, d'une durée de six (6) années, prendra fin à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2025 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2024.

prend acte que la société AUDITEX a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions conférées et déclarée satisfaisante à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat.

TREIZIEME RESOLUTION

(Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions)

Explication :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration en vue de l'annulation par la Société des actions auto détenues conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Rédaction :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'Administration à annuler sur ses seules décisions, à tout moment sans autre formalités, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises ou à acquérir par suite de rachats réalisés dans le cadre de toute autorisation donnée par l'Assemblée Générale en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois et réduire à due concurrence le capital social ; étant précisé que la limite de 10% du capital social sera, le cas échéant, ajustée pour prendre en compte les opérations qui affecteraient le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale,

décide que la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sera imputée sur tous postes de primes et/ou réserves disponibles, y compris sur la réserve légale, sous réserve que celle-ci ne devienne pas inférieure à 10% du capital social de la société après réalisation de la réduction de capital,

autorise le Conseil d'Administration à modifier en conséquence les statuts,

décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitive toute réduction de capital qui pourrait être réalisée en vertu de la présente autorisation,

fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation,

décide que la présente autorisation, rend caduque et remplace l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2018 sous sa huitième résolution.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

Explication :

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal dans le cadre de l'accomplissement des formalités.

Rédaction :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Wittelsheim
Le 08 janvier 2019
Le Conseil d'Administration

ANNEXE

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Code de Commerce - Article R 225-102

	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 000 000	3 906 300	5 111 119	5 111 119	5 111 119
Nombre d'actions ordinaires existantes	300 000	3 906 300	5 111 119	5 111 119	5 111 119
Nombre d'actions à dividendes prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par convention d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 171 780	2 660 689	3 060 798	3 586 104	3 949 290
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	588 673	670 891	1 039 131	930 200	2 697 709
Impôts sur les bénéfices	157 195	189 731	233 904	302 867	385 944
Participations des salariés au titre de l'exercice	32 901	22 895	-	-	-
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	358 292	405 836	745 061	550 694	365 063
Résultat distribué	-	-	-	-	204 074
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,33	0,12	0,16	0,12	0,45
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,19	0,10	0,15	0,11	0,07
Dividende distribué à chaque action	-	-	-	-	0,04
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	24	27	33	34	36
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 003 525	1 044 982	1 154 382	1 233 486	1 356 463
Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux de l'exercice	446 909	454 866	515 456	541 578	596 634

ANNEXE

**TABLEAU RECAPITULATIF
DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS**

SYNTHESE DE LEUR UTILISATION AU 30 SEPTEMBRE 2018

Code de Commerce - Article L 225-100 alinéa 7

OBJET DE LA RESOLUTION	SOURCE	DUREE ET EXPIRATION DE L'AUTORISATION	MONTANT MAXIMUM POUVANT ETRE EMIS	UTILISATION DE L'AUTORISATION EXERCICE 2016/2017
Autorisation donnée à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	AGE du 27/03/2017 9ème résolution	26 mois 27/05/2020	1.000.000 e	NEANT
Autorisation donnée à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public	AGE du 27/03/2017 10ème résolution	26 mois 27/05/2020	1.000.000 e	NEANT
Autorisation donnée à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	AGE du 27/03/2018 11ème résolution	26 mois (27/05/2020)	Limite à 20% du capital social	NEANT
Autorisation donnée en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise	AGE du 27/03/2018 12ème résolution	26 mois 27/05/2020	Limite à 154 000 e	NEANT
Autorisation donnée à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	AGE du 27/03/2018 13ème résolution	26 mois (27/05/2020)	Limité à 5.000.000 e	NEANT